INTOSAI

Revue internationale de la vérification des comptes publics

Janvier 2000

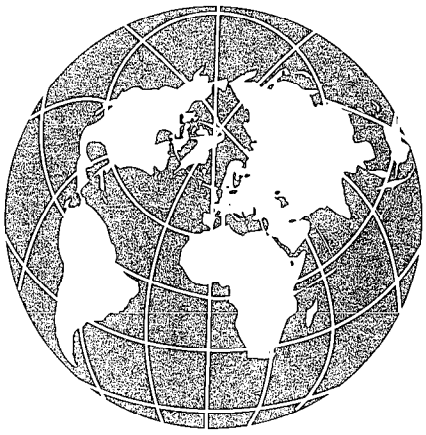

164159

SP-00-32

Revue internationale de la vérification des comptes publics

Janvier 2000—Vol. 27, nº 1

© 2000 International Journal of Government Auditing, Inc.

La *Revue internationale de la vérification des comptes publics* est publiée tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre) pour le compte de l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) en allemand, en anglais, en arabe, en espagnol et en français. La *Revue*, organe officiel de l'INTOSAI, vise au perfectionnement des procédés et techniques de vérification des comptes publics. Les opinions et les idées formulées n'engagent que la rédaction et les auteurs des textes et ne reflètent pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

La rédaction invite les intéressés à soumettre des articles, des rapports spéciaux ou des faits divers à ses bureaux, aux soins du U.S. General Accounting Office, Room 7806, 441 G Street NW, Washington, D.C. 20548, É.–U. (téléphone : (202) 512–4707, télécopieur : (202) 512–4021, courriel : <chases@gao.gov>).

La *Revue* sert de document pédagogique. La rédaction accorde donc la préférence aux articles traitant d'aspects pratiques de la vérification des comptes publics. Il peut s'agir d'études de cas, de commentaires sur de nouvelles méthodes de vérification ou de descriptions de programmes de formation en vérification. Les articles traitant surtout d'aspects théoriques ne conviennent guère.

La *Revue* est distribuée aux directeurs de toutes les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques du monde qui participent aux activités de l'INTOSAI. Les autres intéressés doivent s'abonner au coût de 5 $US par année. Pour tous les numéros, il faut acheminer correspondance et chèques au bureau administratif de la *Revue* - P.O. Box 50009, Washington, D.C. 20004, É–U.

Les articles de la *Revue* sont répertoriés dans l'*Accountants' Index* par l'American Institute of Certified Public Accountants et présentés dans la publication *Management Contents*. Des articles choisis figurent également dans les comptes rendus analytiques publiés par les sociétés Anbar Management Services, de Wembley, en Angleterre, et University Microfilms International, de Ann Arbor (Michigan), aux États–Unis.

Table des matières

1 Éditorial
3 En bref
7 17e Conférence des VG du Commonwealth
11 VIIIe Assemblée générale de l'AFROSAI
14 IXe Assemblée générale de l'OLACEFS
17 Profil : Sierra Leone
19 Publications à signaler
20 Dans le cadre de l'INTOSAI

Conseil de rédaction

Franz Fiedler, Président de la Cour des comptes de l'Autriche
L. Denis Desautels, Vérificateur général du Canada
Emma Aouij, Premier Président, Cour des comptes de la Tunisie
David M. Walker, Contrôleur général des États–Unis
Eduardo Roche Lander, Contrôleur général du Venezuela

Présidente

Linda L. Weeks (É.-U.)

Rédacteur en chef

Donald R. Drach (É.–U.)

Adjointe du rédacteur en chef

Linda J. Sellkavaag (É.-U.)

Rédacteurs

William Woodley (Canada)
Kiyoshi Okamoto (ASOSAI - Japon)
Luseane Sikalu (SPASAI–Tonga)
Michael C. G. Paynter (CAROSAI - Trinité–et–Tobago)
Secrétariat général de l'EUROSAI (Espagne)
Khemais Hosni (Tunisie)
Cristina Rojas Valery (Venezuela)
Secrétariat général de l'INTOSAI (Autriche)
U.S. General Accounting Office (É.–U.)

Production/Administration

Sebrina Chase (É.–U.)

Finances

U.S. General Accounting Office (É.–U.)

Membres du Comité directeur de l'INTOSAI

Guillermo Ramirez, Président, Cour des comptes de l'Uruguay, président
Jong-Nam Lee, Président, Commission de contrôle et d'inspection, Corée, Premier Vice–président
Tawfik I. Tawfik, Ministre d'État et Président du Bureau général de contrôle, Arabie Saoudite, Second Vice–président
Franz Fiedler, Président, Cour des comptes, Autriche, secrétaire général
Arah Armstrong, Directeur de la vérification, Antigua–et–Barbuda
Iram Saraiva, Ministre–président, Cour des comptes, Brésil
Lucy Gwanmesia, Ministre déléguée, Cameroun
L. Denis Desautels, Vérificateur général, Canada
Mohamed Gawdat Ahmed El-Malt, Président, Organisation centrale de contrôle, Égypte
Hedda Von Wedel, Présidente, Cour des comptes, Allemagne
V.K. Shunglu, Contrôleur et Vérificateur général, Inde
Abdessadeq El Glaoui, Président, Cour des comptes, Maroc
Bjarne Mork Eidem, Vérificateur général, Norvège
Victor Enrique Caso Lay, Contrôleur général, Pérou
Alfredo Jose de Sousa, Président, Cour des comptes, Portugal
Pohiva Tui'i'onetoa, Vérificateur général, Tonga
David M. Walker, Contrôleur général, États–Unis

Les contrôles de gestion, les évaluations et les institutions supérieures de contrôle des finances publiques

Par Inga–Britt Ahlenius, contrôleure générale de la Suède

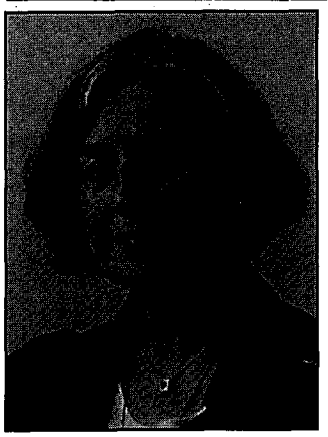

Mme Inga–Britt Ahlenius

Cela fait quelques années que l'on discute abondamment de l'organisation et des fonctions du contrôle des comptes publics en Suède. Plus précisément, le débat est axé sur le modèle suédois d'administration publique, au sein duquel l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques (ISC) relève du gouvernement plutôt que du Parlement. Ce débat comporte toutefois un certain nombre de questions qui présentent un intérêt plus général et international. Il y en a une en particulier dont j'aimerais discuter et elle concerne les caractéristiques distinctives des fonctions de contrôle - le contrôle de gestion surtout - et des fonctions d'évaluation, et ce qui les différencie d'un point de vue conceptuel. Cet éditorial est axé sur le contrôle de gestion plutôt que sur le contrôle comptable, car les distinctions entre le contrôle comptable et l'évaluation sont claires et bien établies. En cette époque où les institutions supérieures de contrôle des finances publiques continuent d'étendre leur cadre de contrôle de manière à englober non seulement les contrôles comptables mais aussi les contrôles de gestion et les évaluations, et où l'on exige de plus en plus que les programmes publics comportent une obligation redditionnelle et une transparence accrues, j'ai pensé qu'un aperçu de ces deux fonctions importantes qui appuient la reddition de comptes publics en Suède intéresserait mes collègues.

Le rôle de la constitution en tant que facteur distinctif

Chaque démocratie est dotée d'une institution chargée du contrôle indépendant de l'État, et cette dernière est un élément important de sa structure démocratique. En règle générale et conformément aux exigences de l'INTOSAI qui sont précisées dans la *Déclaration de Lima* et d'autres instruments, cette fonction est établie par voie législative, souvent dans la constitution. La fonction de contrôle indépendant de l'État est donc définie principalement par une position ou un rôle de nature constitutionnelle ou légale. Par définition, une seule organisation doit être chargée d'exercer ce contrôle.

Dans un régime démocratique, le contrôle occupe donc une position fondamentalement différente de celle des évaluations. Dans la plupart des pays - mais pas en Suède, toutefois - cette position est établie dans la constitution, et confère aux contrôleurs une indépendance expressément définie et institutionnalisée. Les contrôles respectent des normes de contrôle généralement reconnues qui, notamment, codifient l'indépendance du contrôle par rapport aux entités contrôlées. Ils reposent sur des questions d'ordre normatif : ils rendent compte de la façon dont une activité est effectivement dirigée et indiquent si cette dernière atteint les résultats ou les effets qui sont précisés dans les objectifs et les exigences qu'ont énoncés le Parlement et le gouvernement.

La responsabilité du contrôle est donc un phénomène institutionnel défini par la structure de l'administration publique d'un pays, ce qui confère au contrôleur de l'État une position tout à fait indépendante. Par contraste, il n'y a pas de restriction au nombre d'institutions et d'organisations que l'on peut créer pour effectuer des évaluations. En Suède et dans d'autres pays, de nombreuses entités différentes disposent de ressources pour effectuer des études et des évaluations - le cabinet et les ministères, un certain nombre d'organismes et d'entreprises du secteur privé, ainsi que des universités et des collèges. En outre, on procède à des évaluations dans un certain nombre de secteurs différents - les techniques médicales, les méthodes pédagogiques, ainsi que des réformes de divers types, pour n'en nommer que quelques–uns. Par ailleurs, les évaluations ont une dimension différente. D'un point de vue intellectuel, une évaluation concerne la méthodologie : quelles questions sont posées, quelles méthodes sont employées, à qui l'on s'adresse, etc.

En Suède, les contrôles se font en conformité avec des décrets gouvernementaux, et leur but ultime est de promouvoir : 1) l'observation des lois et des règlements du gouvernement et 2) l'efficience et l'efficacité dans les entreprises de l'État. Par exemple, les contrôles permettent de déterminer si les organismes, les programmes et les activités de l'État atteignent leurs objectifs et, en se fondant sur les conclusions tirées, les ISC proposent des améliorations. En réponse aux contrôles, les organisations visées sont tenues de présenter un rapport sur les mesures qu'elles ont prises, et les résultats qu'elles ont obtenus. En Suède, cette information est incluse dans le rapport annuel que le gouvernement présente au Parlement à des fins décisionnelles, dans le cadre du processus budgétaire. Dans les pays où l'ISC relève directement du Parlement, le gouvernement est également tenu par ce dernier de rendre compte des mesures qu'il a prises.

En résumé, les responsabilités et la position des contrôleurs de l'État sont donc fondamentalement différentes de celles qui se rapportent aux évaluations. Dans le secteur privé, on relève la même

distinction dans les responsabilités de ceux qui contrôlent des entreprises, comparativement à celles des experts-conseils qui effectuent des évaluations ou des études générales.

Des différences de normes, de critères et de contenu

Par définition, les contrôleurs sont indépendants des entités qu'ils contrôlent. La terminologie internationale, telle que codifiée dans les normes et les lignes directrices de l'INTOSAI, fait état d'une indépendance organisationnelle et fonctionnelle. Les normes de contrôle généralement reconnues sont écrites et établies et, pour ce qui est des contrôles des comptes publics, ce sont les normes de l'INTOSAI qui s'appliquent.

Des définitions similaires s'appliquent dans le secteur privé. En outre, les missions de contrôle n'excèdent pas certaines limites et suivent des lignes directrices précises, car c'est toujours par rapport à une norme particulière qu'elles s'efforcent de déterminer si l'entité en question atteint ses objectifs et si elle respecte la réglementation.

En revanche, il n'est pas nécessaire qu'une évaluation soit fondée sur une question précise et que ses conclusions soient liées à des normes (par exemple, les buts et les objectifs du gouvernement à propos d'un certain programme ou d'une certaine activité). Les évaluateurs peuvent être indépendants ou non des personnes qui mettent en oeuvre ou exécutent le programme ou les activités, et peuvent soulever des points qui ne se rapportent pas directement à des questions décisionnelles. Bien qu'il n'existe pas de « normes généralement reconnues », l'exécution professionnelle de l'évaluation est un objectif évident. Par ailleurs, du point de vue du contrôle, l'évaluation n'est qu'un instrument parmi de nombreux autres dont on peut se servir pour effectuer un travail de contrôle, et les contrôles de gestion et les évaluations peuvent faire appel à des méthodes et à des approches identiques.

Des différences de compétences et d'expérience professionnelles

La compétence professionnelle d'une institution de contrôle est le fruit des responsabilités de cette dernière en matière de contrôle. Elle comprend une connaissance des méthodes de contrôle et des techniques d'examen, conjuguée à une connaissance relativement approfondie de l'entité et des activités qui font l'objet du contrôle, ainsi que du sujet en question. Cette compétence combine donc à la fois une expérience et une connaissance de diverses techniques d'évaluation avec l'expérience que l'on retire de travaux de contrôle réguliers.

Dans une organisation d'évaluation, la compétence professionnelle se compose des connaissances qui sont disponibles en tout temps au sein de cette organisation, et elle est donc principalement le reflet du « marché » sur lequel se concentre l'organisation (par exemple, les évaluations médicales ou les missions confiées par le gouvernement). Ainsi, une université peut créer sa propre compétence et sa propre réputation dans un certain domaine. La Suède jouit d'une longue tradition d'évaluation, et l'administration du gouvernement central de ce pays dispose de bonnes ressources d'évaluation.

La collaboration internationale

Dans le domaine de l'évaluation, la collaboration internationale concernant les méthodes est bien établie. En France, la Cour des comptes a joué durant de nombreuses années un rôle de chef de file dans ce domaine en présidant le Groupe de travail pour l'évaluation de programmes de l'INTOSAI. Jusqu'à une époque assez récente, mon bureau (le Bureau de vérification de la Suède, ou RRV) était chargé des fonctions de secrétariat et occupait le poste de secrétaire général auprès de la Société européenne d'évaluation, dont les membres proviennent d'universités, d'organismes publics et d'institutions de contrôle de toute l'Europe. Dans le cadre de cette responsabilité, le RRV a tenu en mars 1997 une conférence à laquelle ont assisté des participants d'une quarantaine de pays. Ces derniers représentaient des institutions de recherche, des organisations internationales, des gouvernements nationaux et des institutions de contrôle. Les membres du personnel du RRV étaient principalement chargés d'un certain nombre de sessions différentes sur les questions méthodologiques, les questions relatives à l'utilisation des évaluations, l'organisation des activités d'évaluation, ainsi que le rapport entre les activités de contrôle et les activités d'évaluation, et ils ont pris part à ces sessions. Il est possible d'obtenir du RRV de plus amples informations sur les résultats de cette conférence.

Conclusion

L'actuel débat entourant le rôle du contrôle de gestion et ses méthodes - en Suède et dans d'autres pays - est parfois caractérisé par des incertitudes dans les définitions des concepts ainsi que par une certaine confusion à propos des objectifs et des méthodes que comporte un programme de dépenses. Lorsque l'on a affaire à un contrôle de gestion, il est essentiel d'établir et de bien faire comprendre aux autres intervenants que le contrôle se borne à vérifier la mesure dans laquelle les objectifs d'un programme ont été atteints, ainsi qu'à analyser les moyens employés pour atteindre ces objectifs. Jamais un contrôle ne met en doute les objectifs. Dans une évaluation, on peut décider aussi, dans le cadre de l'étude, de mettre en doute les objectifs. La position constitutionnelle du contrôle d'État requiert que les limites soient évidentes - ce sont les organes publics qui fixent les objectifs - mais aussi que cela soit clairement indiqué à l'externe, pour l'avantage des décideurs politiques, des médias et du grand public.

Il est à espérer que les observations que nous avons faites en Suède au sujet de ces questions puissent aussi servir à d'autres pays, et s'avérer utiles dans des débats semblables à propos du rôle que joue le contrôle de gestion et des limites de ses buts.

Pour plus de renseignements, communiquer avec l'auteur à l'adresse suivante : Bureau de vérification de la Suède (RRV), Drottninggatan 89, S-10430 Stockholm (Suède) (tél. : 46-8-690-4000; téléc. : 46-8-690-4123; courriel : int@rrv.se). ■

En bref

Allemagne

Publication du rapport annuel

Le 12 octobre 1999, le Bundesrechnungshof a présenté son rapport annuel de 1999 aux organes législatifs fédéraux et au gouvernement. Le rapport présente une partie des quelque 600 lettres de recommandations délivrées par l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques d'Allemagne dans le cadre de ses travaux de contrôle annuel et de consultation. Il contient des observations sur les crédits fédéraux et sur les comptes d'immobilisations de l'exercice 1998 et quelque 100 observations sur des constatations précises, qui portent, pour la plupart sur des questions très spécifiques.

Les cas mis en relief dans le rapport représentent des économies ponctuelles possibles de plus de un milliard de marks et des économies récurrentes possibles de plusieurs centaines de millions de marks. En outre, le rapport présente des constatations de vérification concernant des pertes fiscales totalisant un milliard de marks.

Les éléments clés du dernier rapport sont la relation financière générale et la pratique de financement entre les deux niveaux de l'administration fédérale et l'administration de l'État fédéral. Les principaux problèmes ont trait à des lacunes dans le domaine de la perception des recettes fiscales et à un financement fédéral excessif ou injustifié accordé à des projets et des programmes de l'État fédéral. Les subventions fédérales représentent un autre sujet d'intérêt majeur. De plus, le rapport discute des principales lacunes dans le secteur de la défense, notamment les stocks excédentaires et des procédures inefficientes en matière de marchés publics et de ventes. Comme les années antérieures, le rapport examine le niveau élevé de la dette publique, qui est une autre source de préoccupations.

Des versions abrégées du rapport annuel (en allemand et en anglais) peuvent être obtenues gratuitement à l'adresse suivante : Bundesrechnungshof, Referat Pr/Int, D–60284 Francfort, Allemagne. Le rapport intégral en allemand est aussi disponible à la même adresse. On peut aussi le consulter sur le site Web du Bundesrechnungshof (http ://www.bundesrchnungshof.de).

Bangladesh

Nouveau Contrôleur et Vérificateur général

M. Syed Yusuf Hossain a été nommé Contrôleur et Vérificateur général du Bangladesh le 8 août 1999. Il était auparavant Ministre du ministère de la Défense. Il a fait une carrière remarquée à titre, notamment, de cadre supérieur dans les secteurs public et privé. Avant sa nomination à la direction du Bureau du Vérificateur du Bangladesh, M. Hossain a aussi été Ministre auxiliaire du ministère des Industries, puis ministre des Affaires culturelles.

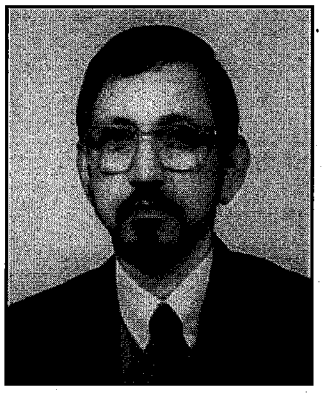

M. Syed Yusuf Hossain

Pendant la plus grande partie de sa carrière, il a occupé des postes supérieurs dans les secteurs industriel et de l'énergie. M. Hossain a été président et membre du conseil d'administration de divers conseils d'entreprises industrielles et de multinationales, dont British American Tobacco Company Ltd., Liver Brothers Bangladesh Ltd. et International Joint Venture Companies. En outre, il a été membre du conseil d'administration de la Banque de développement industriel du Bangladesh.

M. Hossain a une expérience internationale considérable qu'il mettra à profit dans ce nouveau poste, car il a dirigé plusieurs délégations gouvernementales à l'étranger s'intéressant à l'investissement industriel et aux ressources humaines. De plus, il a étudié dans un certain nombre de pays, y compris les États–Unis, l'Allemagne et l'Australie. Sur le plan personnel, il participe activement aux activités sportives nationales du Bangladesh. Il est Président de la Fédération de tennis de table du Bangladesh, membre du Comité exécutif du Conseil national des sports et président du Comité des récompenses sportives du même Conseil. Il a été membre du Comité exécutif de l'Association olympique du Bangladesh. Il s'est vu décerner à deux reprises le prix du meilleur organisateur sportif national de l'association des rédacteurs sportifs du Bangladesh et de l'association des journalistes sportifs du Bangladesh.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez communiquer avec le Bureau du contrôleur et du vérificateur général, 43 Kakrail Road, Dacca — 1000, Bangladesh (tél. : 880–2–841–447; téléc. : 880–2–831–2690; courriel : saibd@cittechco.net).

Canada

Rapport annuel : « Les années 90 : des progrès évidents, mais le dossier n'est pas encore clos »

« L'administration publique, ici et ailleurs, a subi des changements profonds dans les années 90, mais le travail n'est pas encore terminé ». C'est ce qu'a déclaré le Vérificateur général, Denis Desautels, dans son rapport qui a été déposé à la Chambre des communes le 30 novembre 1999.

Dans le chapitre intitulé « Questions d'une importance particulière » , le Vérificateur général traite des questions particulièrement importantes soulevées au cours des travaux de son Bureau durant l'année ainsi que des questions soulevées au cours des années précédentes et qui continuent de revêtir une importance particulière. Cette année, le vérificateur a examiné les faits récents concernant le processus budgétaire fédéral, la gestion des ministères et les pratiques de communication de l'information, les nouveaux mécanismes de régie pour l'exécution des programmes fédéraux et le renouvellement de la fonction publique. Il mentionne que même si les années 90 ont vu des progrès importants dans tous ces domaines, des lacunes demeurent.

Parmi ces lacunes, mentionnons les suivantes : le processus budgétaire n'est pas suffisamment prospectif, l'accent mis sur les objectifs à court terme pour l'excédent budgétaire est trop restreint et il n'y a aucun mécanisme en place pour favoriser l'examen continu des programmes; les rapports et la gestion des ministères continuent d'être surtout orientés vers les activités plutôt que les résultats; la reddition de comptes à l'égard des nouveaux mécanismes de régie est faible, et puisque le recours à de tels mécanismes est à la hausse, le Parlement risque d'être moins en mesure d'examiner en profondeur la politique publique fédérale; dans la fonction

publique, les années de réduction des effectifs et de restructuration ont créé des lacunes qui existent toujours; les pratiques liées à la gestion des ressources humaines doivent être modernisées et une main-d'oeuvre vieillissante laisse présager d'immenses besoins en personnel au cours des années à venir.

Cette année, le Vérificateur général traite aussi des efforts déployés par le gouvernement fédéral en vue du développement durable, de la gestion durable des stocks de mollusques et de crustacés de l'Atlantique, des frais d'utilisation, des programmes de subventions et de contributions, de la surveillance de la santé nationale et du bogue du millénaire.

« Les années 90 ont représenté une période de transition dans l'administration fédérale », a déclaré le Vérificateur général. « Au moment où nous entamons une nouvelle décennie, nous devons viser à consolider nos réalisations et à continuer à aller de l'avant. En nous appuyant sur les réalisations de la dernière décennie, nous pouvons léguer à la postérité un Canada plus solide. »

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec le Bureau du Vérificateur général, 240, rue Sparks, Ottawa (Ontario) K1A 0G6 (tél. : (613) 952-0213, poste 6292; téléc. : (613) 957-4023; courriel : mcduffjo@oag-bvg.gc.ca

Corée

Nouveau Président de l'ISC

M. Jong-Nam Lee a été nommé président de la Commission de contrôle et d'inspection de Corée en septembre 1999. Avocat et expert-comptable, M. Lee vient enrichir cette organisation de sa vaste expérience, notamment dans les secteurs privé et public et le milieu universitaire.

Il s'est distingué tout au long de sa carrière juridique. En voici les jalons : ministre de la Justice (1990-1991); vice-ministre de la Justice (1985-1987); Procureur général (1987-1988); Procureur, Procureur principal et Procureur en chef de la République (1961-1985). M. Lee a obtenu des diplômes en droit de l'Université de Corée à Séoul (LL.B. en 1961) et à l'Université de Konkook à Séoul (LL.D. en 1975). En 1989-1990, il a été chercheur invité à l'Université Harvard. Immédiatement avant sa nomination, de 1995 à 1999, M. Lee était partenaire représentant du cabinet d'avocats Shin et Kim.

M. Lee, qui est un expert-comptable et un avocat, est aussi un chef de file national dans les domaines de la comptabilité et de la gestion financière. De 1992 à 1996, il a servi comme Président de l'Institut des experts-comptables de Corée et, en 1991-1992, il a été président de l'Association fiscale internationale de la Corée.

En devenant Président de la Commission de contrôle et d'inspection de la Corée, M. Lee est aussi devenu membre du Comité directeur de l'ASOSAI (Organisation asiatique des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) et premier vice-président de l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques). À ce titre, il sera l'hôte du XVIIe Congrès international des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques, qui aura lieu à Séoul, en 2001.

Pour de plus amples informations, prière de communiquer avec la Commission de contrôle et d'inspection, 25-23, Samchung-dong, Chongro-ku, Séoul 110-706, République de Corée (tél. : 82-2-72-19-290; téléc. : 82-2-72-19-276; courriel : gsw290@blue.nowcom.co.ko).

M. Jong-Nam Lee

Égypte

Nomination du nouveau Président de l'ISC

Le Président de la République arabe d'Égypte a nommé, par le décret présidentiel no 324 de 1999, le conseiller Mohamed Gawdat Ahmed El-Malt au poste de Président de l'Organisation centrale de contrôle des finances publiques, à compter du 10 octobre 1999.

M. El-Malt est un distingué juriste qui compte de nombreuses années d'expérience comme haut fonctionnaire, lesquelles lui ont valu la Médaille de première classe de la République, décernée par le Président de la République.

Il a obtenu une licence en droit à l'Université d'Alexandrie en 1956 et l'année suivante, un diplôme en droit public à l'Université du Caire puis, en 1958, un diplôme en économie politique à la même université. En 1967, il a obtenu un doctorat en droit public avec grande distinction à l'Université du Caire. Au fil des ans, il a gardé des liens avec le milieu universitaire en participant à de nombreux projets de recherche au niveau du doctorat des universités du Caire, de Ein-Sams et de Tanta.

Il est entré au corps judiciaire du Conseil d'État en 1956. Il a été détaché aux Émirats arabes unis en 1972, à titre de conseiller juridique du Bureau du Prince héritier de l'Émirat d'Abu Dhabi, pour une période de douze ans.

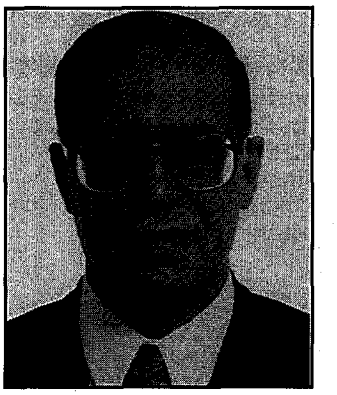

M. Gawdat El-Malt

Avant sa nomination au poste de dirigeant de l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques d'Égypte, M. El-Malt a occupé les postes suivants au Conseil d'État : Président du Département des avis consultatifs pour la présidence de la République, le Cabinet et les gouvernorats; Président du Tribunal disciplinaire pour le personnel administratif supérieur; Président des Enquêtes judiciaires; Président de la Cour administrative supérieure; Président du Tribunal des partis politiques; Délégué du Conseil d'État en 1986; Président du Conseil d'État en 1998. M. El-Malt a été Président du Club du Conseil d'État pendant trois années consécutives et il a aussi été élu président honoraire à vie du Club.

Il est l'auteur de plusieurs publications, notamment « The Disciplinary Accountability of the Public Servant », et de nombreux articles à caractère juridique publiés dans des revues spécialisées. Il a préparé la première encyclopédie des lois, protocoles, systèmes et décisions (1965-1980), et a collaboré à la préparation et à la rédaction de plusieurs lois fédérales et locales.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec l'Organisation centrale de contrôle des finances publiques, Madinet Nassr, C.P. 11789, Le Caire, Égypte (tél. : 20-2-401-8301; téléc. : 20-2-261-5813).

États–Unis d'Amérique

Coopération des ISC

Des vérificateurs principaux de quatre pays européens — la Belgique, le Danemark, la Norvège et les Pays–Bas — ont rencontré leurs pairs du General Accounting Office (GAO) des États–Unis et du ministère de la Défense américain ainsi que des représentants de l'industrie de la défense à l'occasion de la conférence annuelle sur le programme international de coproduction des aéronefs F–16, qui a eu lieu à Washington, les 16 et 17 septembre 1999.

Au cours de la réunion de deux jours, les discussions ont porté sur les marchés conclus par chaque pays pour l'achat et la révision des aéronefs ainsi que sur les efforts du ministère de la Défense pour restructurer les programmes de ventes militaires à l'étranger. Elles avaient pour objet de répondre aux préoccupations des participants à la conférence quant au manque de transparence des négociations contractuelles et à la lenteur de l'attribution des marchés. Pour sa part, le GAO a informé les participants des mesures prises par le ministère de la Défense en réponse aux recommandations formulées dans son rapport de 1996 sur l'établissement des prix des marchés de modernisation à mi–vie des aéronefs (GAO/NSIAD–96–232, 24 septembre 1996).

En 1977, les quatre gouvernements ont conclu avec les États–Unis un accord de coproduction de 998 avions de combat légers polyvalents F–16. L'objectif de cet accord d'une valeur de plusieurs milliards de dollars était de faciliter la normalisation des systèmes d'armes de l'OTAN, de produire un avion à faible coût et d'accroître l'activité industrielle des nations participantes. Dans le cadre de ce pacte, les institutions supérieures de contrôle des finances publiques des pays participants ont convenu de se réunir chaque année pour faire part de leur expérience en ce qui concerne le programme des F–16 et vérifier conjointement des questions précises.

Pour obtenir des informations supplémentaires au sujet du Groupe de coopération des ISC pour le programme des F–16, prière de s'adresser à M. A. J. E. Havermans, Cour des comptes des Pays–Bas, C. P. 20015, 2500 WAS, La Haye, Pays–Bas (tél. : 31–70–342–4173; téléc. : 31–70–342–4130).

Normes de contrôle interne mises à jour

Les normes révisées de contrôle dans l'administration fédérale américaine du GAO sont, de l'avis du contrôleur général, M. Walker, un outil de saine gestion publique.

Voici ce qu'a déclaré M. Walker dans l'avant–propos des normes (GAO/AIMD–00–21.3.1, novembre 1999) : « Les décideurs fédéraux et les gestionnaires de programme cherchent constamment des moyens de mieux remplir les missions des organismes et d'atteindre les résultats escomptés des programmes. La mise en oeuvre d'un contrôle interne approprié est un facteur essentiel pour atteindre de tels résultats et réduire les problèmes opérationnels. Un bon contrôle interne facilite également la gestion du changement et l'adaptation aux nouveaux environnements ainsi qu'aux nouvelles exigences et priorités. »

Publiées en conformité avec la loi sur l'intégrité financière des gestionnaires fédéraux de 1982, les normes de contrôle interne fournissent un cadre général pour l'établissement et le maintien du contrôle interne et pour la détermination et la prise en compte des principaux défis en matière de rendement et de gestion de même que des secteurs où le risque de fraude, de gaspillage, d'abus et de mauvaise gestion est le plus élevé. Les contrôles internes peuvent aussi aider les gestionnaires à atteindre les objectifs de la loi sur les résultats, de la loi sur les directeurs financiers et de la loi sur l'amélioration de la gestion financière fédérale.

La révision de 1999 reflète également le rôle accru des technologies de l'information dans les opérations gouvernementales, l'importance du capital humain de même que les normes de contrôle interne pour les entités du secteur privé, qui viennent d'être publiées.

Pour obtenir de l'information complémentaire à ce sujet, veuillez écrire à l'adresse suivante : GAO des États–Unis, pièce 7806, Washington D. C. 20548, É.–U. (tél. : 202–512–4707; téléc. : 202–512–4021; courriel : oil@gao.gov).

Les participants à la Conférence sur le programme des F–16, qui a eu lieu en septembre à Washington, posent pour une photo de groupe . Le président de la Conférence, A. J. E. Havermans, Pays–Bas (première rangée, quatrième à partir de la gauche), et l'hôte de la réunion, David M. Walker, États–Unis (première rangée, cinquième à partir de la gauche), sont entourés des représentants de la Belgique, du Danemark, des Pays–Bas, de la Norvège et des États–Unis.

Hongrie

10e anniversaire

Le 10e anniversaire du rétablissement du Bureau de contrôle d'État de la République de Hongrie a été célébré les 28 et 29 octobre 1999. Cet événement a été marqué par des activités de formation et de perfectionnement et par la présence d'experts internationaux invités à titre de conférencier. M. Arpad Kovacs, Président du Bureau de contrôle d'État de Hongrie, a souhaité la bienvenue à cette célébration de deux jours aux présidents des ISC de la République tchèque, de Croatie, de Pologne, d'Italie, de Slovaquie et de Roumanie et aux autres distingués visiteurs. M. Kovacs a, dans son allocution d'ouverture, souligné l'importance du rétablissement du Bureau de contrôle d'État. Il a déclaré que la Hongrie était le premier des anciens pays socialistes à rétablir, après quarante ans, un bureau de contrôle d'État indépendant en tant qu'élément essentiel du nouveau gouvernement démocratique.

Au cours de la première journée de célébration, les participants ont assisté à une série d'activités de perfectionnement professionnel au Centre de formation et de méthodologie du Bureau de contrôle d'État de Velence. Les conférenciers invités étaient, entre autres : M. Richard Maggs, représentant de Sir John Bourn, Contrôleur et Vérificateur général du Royaume–Uni; M. James Bonnell, Inspecteur général régional de l'Agence américaine pour le développement international; et M. Patrick Everard, membre de la Cour des comptes de l'Union européenne.

Les conférences ont suscité des discussions animées parmi les participants,

dont le personnel du Bureau de contrôle d'État et d'autres représentants du gouvernement de Hongrie.

Le deuxième jour, M. Kovacs a passé en revue les travaux les plus importants du Bureau de contrôle d'État des dix dernières années, et a décrit brièvement les tâches et les défis qui attendent son bureau au cours des premières années du XXIe siècle. Au cours de sa conférence, M. Franz Fiedler, Secrétaire–général de l'INTOSAI, a décrit les nombreux programmes et activités de l'INTOSAI et il a fait valoir le rôle de l'INTOSAI en tant que moyen pour les membres d'échanger des connaissances et des expériences et, par conséquent, de promouvoir le développement de leurs organisations respectives. En reconnaissance du soutien continu de la Cour des comptes de l'Autriche et de l'INTOSAI, le Président de la Hongrie, M. Arpad Gonez, a remis une médaille honorifique de l'État à M. Franz Fiedler.

Le Vice–président du Parlement et le Président de la Cour constitutionnelle se sont joints au Président Gonez pour accueillir les participants et féliciter le Bureau de contrôle d'État pour ses réalisations. Au terme de l'événement, M. Arpad Kovacs et M. Franz Fiedler ont déposé une gerbe de fleurs sur la tombe de M. Istvan Hagelmayer, Premier Président du Bureau de contrôle d'État.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Bureau de contrôle d'État, Apaczai Csere Janos U. 10, H–1052 Budapest, Hongrie (tél. : 36–1–318–8799; téléc. : 36–1–338–4710).

Japon

Nomination du nouveau président

M. Akira Kaneko, l'un des trois commissaires du Conseil de contrôle du Japon, a été nommé Président du Conseil de contrôle le 7 décembre 1999. Il succède à M. Shuro Hikita, qui a pris sa retraite le 26 octobre 1999.

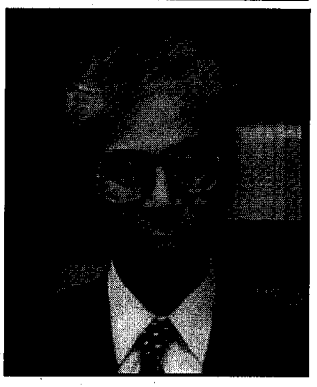

M. Akira Kaneko

Avant sa nomination au poste de Commissaire du Conseil, en août 1997, M. Kaneko était professeur de droit spécialisé dans les affaires relevant des lois antitrust à l'Université de Keio. Il a aussi occupé de nombreux postes au sein de divers comités consultatifs gouvernementaux.

M. Nobuaki Morishita a été nommé Commissaire du Conseil de contrôle le 3 décembre 1999. Il s'est joint à cet organisme en 1966 au sein duquel il a occupé de nombreux postes importants. Avant sa nomination au poste de Commissaire, il était Secrétaire général.

Le Commissaire est nommé pour un mandat de sept ans ou reste en fonction jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de la retraite, soit 65 ans. Le Président du Conseil est nommé par le Cabinet après élection par ses pairs de l'un des trois commissaires.

Seychelles

Publication du rapport annuel de 1998

Le Rapport annuel du Vérificateur général de 1998 a été déposé à l'Assemblée nationale au début de décembre 1999, comme l'exige la Constitution nationale. Il renferme des observations importantes qui ont été faites au cours des vérifications de divers ministères et organismes de réglementation, lesquelles avaient précédemment été communiquées aux organisations concernées dans des lettres de recommandations. La Partie I du Rapport renferme des commentaires sur les états financiers annuels de la République, et la Partie II, des observations sur les ministères et les projets d'immobilisations examinés au cours de l'année.

Le Rapport indique que les réactions des organisations vérifiées aux lettres de recommandations envoyées durant l'année sont encourageantes. Les autorités ont donné suite de manière satisfaisante à certaines des observations contenues dans le dernier rapport. Néanmoins, il reste encore des mesures correctives à prendre dans certains secteurs.

Pour obtenir plus d'information à ce sujet, veuillez communiquer avec le Département de vérification, C.P. 49, Victoria, Seychelles (courriel : seyaudit@seychelles.net). ■

17e CONFÉRENCE DES VÉRIFICATEURS GÉNÉRAUX DU COMMONWEALTH

Du 10 au 13 octobre 1999, les vérificateurs généraux des pays du Commonwealth se sont réunis en Afrique du Sud, à Sun City, pour discuter du domaine de la vérification au siècle prochain. Au nombre des délégués figuraient des représentants de l'Afrique du Sud, d'Antigua–et–Barbuda, de l'Australie, des Bermudes, du Botswana, du Brunéi Darussalam, du Cameroun, du Canada, de Chypre, des Fidji, de la Gambie, du Ghana, des Îles Cook, de Maurice, des Îles Vierges britanniques, de l'Inde, de la Jamaïque, du Kenya, de Kiribati, du Lesotho, de la Malaisie, du Malawi, de Montserrat, de la Mozambique, de la Namibie, du Nigéria, de la Nouvelle–Zélande, du Pakistan, de la Papouasie–Nouvelle–Guinée, des Seychelles, de la Sierra Leone, du Sri Lanka, de Saint–Kitts–et–Nevis, du Swaziland, de la Tanzanie, du Tonga, de l'Ouganda, du Royaume–Uni, de Vanuatu, de la Zambie et du Zimbabwe, de même que des observateurs du Secrétariat de l'INTOSAI (Autriche) et de la *Revue internationale de la vérification des comptes publics* (États–Unis).

Cérémonies d'ouverture

M. Henri Kluever, Vérificateur général de l'Afrique du Sud, a officiellement ouvert la Conférence le dimanche matin. Prenant la parole devant les délégués ainsi que les personnes qui les accompagnaient, M. Kluever a fait remarquer que la vérification et l'obligation redditionnelle sont essentielles aux gouvernements démocratiques, dont le fonctionnement repose sur les principes de justice et d'équité. Il a souligné qu'un solide système d'obligation redditionnelle est indispensable à une démocratie efficace, quelles que soient les coutumes, les cultures ou les lois locales.

Il a été fait écho à ce thème dans les allocutions des autres personnes qui se sont adressées au groupe. Le Vice–président de la République sud–africaine, M. Jacob Zuma, a déclaré que le fait de ne pas exercer une surveillance prudente peut constituer la pire menace qui soit pour la démocratie et conduire à une catastrophe politique. M. Trevor Manuel, ministre des Finances, a continué sur cette lancée en traitant de l'importance des vérificateurs généraux indépendants pour ce qui est de promouvoir activement la démocratie et, en parlant de l'équilibre entre la liberté et la responsabilité, il a fait remarquer que les vérificateurs généraux jouent un rôle de premier plan pour ce qui est de préserver cet équilibre en garantissant l'obligation redditionnelle et en améliorant les services publics. Il a conclu ses propos en déclarant que, s'il est obligatoire que le Vérificateur général soit indépendant, le fait d'être indépendant du gouvernement ne veut pas dire entretenir une relation distante avec ce dernier, et il a exhorté les délégués à considérer qu'ils jouent un rôle de premier plan en matière de réforme et de gestion du secteur public.

Discussions relatives aux thèmes de la conférence

En présentant les séances de discussion, M. Kluever a déclaré que le thème de la conférence : La vérification au siècle prochain, avait en fait incité les participants à faire un retour en arrière et à prendre note de ce qu'ils avaient accompli en faisant leurs préparatifs pour la route qu'ils allaient suivre. Commentant les remarques faites à la cérémonie d'ouverture, il a souligné qu'il était évident que les gouvernements avaient de grandes attentes pour les bureaux de vérification, et a exprimé l'espoir que les discussions qui auraient lieu pendant la Conférence prépareraient tous les participants à répondre à ces attentes. M. Reinhard Rath, dans une allocution prononcée pour le compte du Secrétaire général de l'INTOSAI, M. Franz Fielder, a mené cette idée plus loin en déclarant que, lorsque les rôles et les fonctions classiques de l'État changent, les institutions supérieures de contrôle doivent–elles aussi être prêtes à accepter qu'il survienne des changements radicaux dans leurs situations et leurs fonctions.

Au fur et à mesure des discussions, il est devenu évident que les délégués avaient pris ces paroles à coeur, et la Déclaration de Sun City, adoptée à l'issue de la Conférence, traduit la résolution des délégués à se préparer et à préparer leur ISC à relever les défis du siècle prochain. Le préambule de la Déclaration précise ce qui suit :

- *La vérification doit évoluer de pair avec un milieu en mutation rapide.*
- *Un public mieux informé attend davantage de son secteur public et aussi, par conséquent, des vérificateurs de ce dernier.*
- *Il est fait de plus en plus pression sur les ISC pour qu'elles ajoutent de la valeur au produit de vérification afin que ce dernier demeure pertinent et crédible au siècle prochain.*
- *La reddition de comptes publics, dont la facilitation est une tâche essentielle des ISC, peut être favorisée de manière efficace lorsque le mandat de vérification est vaste et permet aux ISC d'exécuter toutes les formes de vérification des comptes publics (cela comprend les entreprises publiques que l'assemblée législative est chargée de superviser pour le compte de la population).*
- *Il incombe principalement à la direction de veiller à ce que des structures de contrôle interne efficaces soient établies et surveillées et examinées régulièrement en vue de promouvoir les principes d'une bonne régie et de l'obligation redditionnelle.*

1er thème - Ajouter de la valeur au produit de vérification : le rôle et les responsabilités des ISC à cet égard (Présentateurs : Royaume–Uni et Fidji; présidents : Inde et Zimbabwe; rapporteurs : Australie et Ghana)

Ce sujet de discussion avait été divisé en deux volets pour la rédaction des documents principaux, et les divers pays avaient été invités à préparer des documents distincts sur la vérification judiciaire et la vérification intégrée. Des documents de discussion sommaires ont été présentés sur chaque sujet, et les discussions menées lors de la conférence ont traité de chaque volet séparément. Dans les deux volets, de vifs débats ont porté sur la définition ou la description du rôle de l'ISC dans l'exécution de ces types de vérification, et les ISC ont échangé des informations sur les expériences qu'ils ont vécues en menant ces tâches. Il est question de chaque sujet dans la Déclaration de Sun City :

Délégués et observateurs réunis pour la photographie de groupe habituelle, prise à l'Hôtel Sun City, l'un des quatre complexes hôteliers où se sont déroulées les activités de la Conférence.

Partie 1 - Vérification judiciaire

- *Les méthodes de vérification judiciaire ne se limitent pas seulement aux enquêtes sur les cas de fraude et ne sont pas l'apanage des vérificateurs, mais font également partie des mécanismes de contrôle (y compris les mesures de vérification interne) dont dispose la direction pour évaluer et gérer les risques ainsi que la pertinence des contrôles qui concernent ces derniers.*

- *Les mandats actuels des ISC et les normes de vérification que celles–ci appliquent sont, dans la plupart des cas, suffisants pour procéder à des vérifications judiciaires, mais il est nécessaire d'établir des méthodes de vérification pour inciter la direction à établir des mesures de contrôle proactives et réactives en vue de prévenir et de déceler les cas de fraude. Ces mesures de contrôle pourraient inclure les suivantes :*

  - *des techniques d'évaluation des risques de non–contrôle;*
  - *des déclarations relatives à l'état des mécanismes de contrôle interne;*
  - *des lignes directrices générales qui favorisent un comportement approprié dans le secteur public;*
  - *des codes de déontologie connexes qui sont destinés aux fonctionnaires;*
  - *des mécanismes de dénonciation (comme des lignes téléphoniques);*
  - *des technologies de l'information;*
  - *des techniques comme l'exploration approfondie de données, l'appariement de données et les TVI;*
  - *des comités de vérification.*

- *Il faudrait mettre en place des procédures de vérification convenables pour s'assurer que l'on observe les dispositions législatives protégeant les données confidentielles qu'exigent les vérifications judiciaires.*

- *Les méthodes de vérification judiciaire peuvent être employées dans le cadre d'une vérification prévue par la loi afin de déterminer les principaux secteurs à risque pour l'opinion du vérificateur, ainsi que comme base d'orientation des travaux de vérification.*

- *Le rôle proactif de la vérification judiciaire peut ajouter de la valeur au rôle de vérification classique, et inclut ce qui suit :*

  - *procéder à un examen approfondi des secteurs à risque;*
  - *mieux faire connaître les risques possibles;*
  - *s'assurer que les risques relevés sont convenablement gérés.*

- *Le rôle réactif de la vérification judiciaire peut contribuer à repérer et à étudier les cas de fraude, et inclut les mesures suivantes :*

  - *réunir les preuves appropriées;*

- *se servir de ces preuves pour prouver ou réfuter des allégations;*
- *travailler avec d'autres organismes d'enquête et processus judiciaires en général;*
- *rendre compte publiquement de la situation.*

- *Il faudrait recourir de plus en plus aux compétences en matière de vérification judiciaire, et ce, d'une manière proactive plutôt que simplement d'une manière réactive.*

- *Les techniques de vérification judiciaire peuvent aider les ISC à réduire l'écart qu'il y a souvent entre ce que les vérificateurs font réellement sur le plan de la fraude et de la corruption, et ce que les gens croient qu'ils font.*

- *Le vérificateur doit concevoir des procédures de vérification appropriées afin de s'attendre raisonnablement à déceler les déclarations erronées qui découlent d'une fraude ou d'une erreur et qui sont importantes dans les états financiers.*

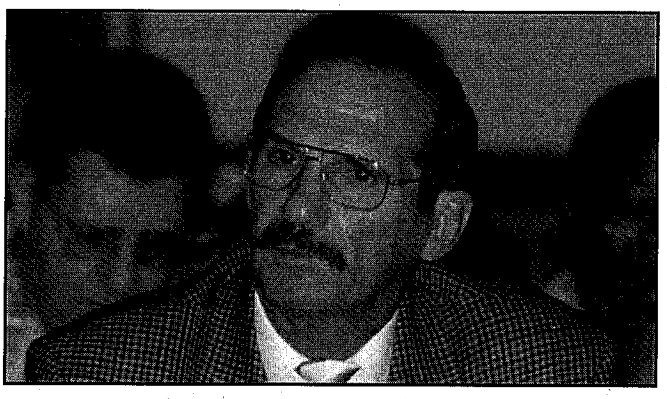

M. Henri Kluever, Vérificateur général de la République sud–africaine, a été l'hôte de la Conférence.

Partie 2 - Vérification intégrée

- *Les vérificateurs généraux jouent un rôle important en aidant à préserver et à affermir la démocratie. Les institutions de régie démocratiques doivent à leur tour procurer aux vérificateurs généraux le maximum d'indépendance.*

- *Le fait d'ajouter de la valeur sera des plus efficaces si les produits de vérification sont en harmonie avec les orientations de réforme et les processus de régie généraux du pays.*

- *Les produits de vérification les plus évidents sont les rapports qui sont établis à l'intention du public et du Parlement (les clients).*

- *Les interactions quotidiennes entre les vérificateurs et les clients sont indispensables à la « plus–value » offerte par la vérification.*

- *Les ISC devraient être caractérisées par leur indépendance par rapport aux organisations qu'elles vérifient, ainsi que par un cadre étendu de vérification et de reddition de comptes aux parties intéressées.*

- *Les critères d'une institution de vérification efficace comprennent les suivants :*
  - *une indépendance et une responsabilité appropriées à l'égard des fonctions de vérification;*
  - *l'amélioration de l'efficacité des ISC grâce à la nomination d'employés professionnels compétents;*
  - *des relations avec des agents d'observation d'autres organismes gouvernementaux afin de garantir un partage des compétences et des idées et de s'assurer que les ISC deviennent plus habiles à déceler les cas de fraude et de corruption;*
  - *l'application de procédés adéquats sur le plan financier et un suivi adéquat des rapports de vérification.*

- *Les rapports de vérification devraient être techniquement exacts et communiqués d'une manière claire et compréhensible.*

Lors de la conférence, de nouvelles applications technologiques ont été abondamment utilisées. Outre une copie imprimée des divers documents, tous les délégués ont reçu un cédérom contenant les documents principaux, les documents de pays et les documents sommaires. Lors des dernières séances, les délégués ont rédigé et ébauché « à l'écran » le texte de la Déclaration de Sun City. Comme on le voit ci–dessus, une ébauche du document a été projetée sur l'écran et à mesure que les délégués suggéraient des révisions, les changements étaient apportés « en temps réel »; la version définitive de la Déclaration a ainsi été produite en un temps record.

2e thème - La vérification environnementale : l'importance et le rôle futurs des ISC pour ce qui est d'encourager cette pratique *(Présentateurs : Canada et Nouvelle–Zélande; présidents : Namibie et Fidji; rapporteurs : Zambie et Pakistan)*

Notant que la vérification environnementale est un domaine relativement nouveau mais essentiel, les délégués ont convenu que les ISC doivent porter attention aux questions soulevées lors des discussions de manière à assumer leurs responsabilités actuelles et futures envers le public. Ainsi qu'il est signalé dans la Déclaration de Sun City, les délégués ont convenu de ce qui suit :

- *Les ISC reconnaissent que les parties intéressées et le public s'attendent à ce qu'elles procèdent à des vérifications au sujet de questions environnementales et qu'elles en rendent compte.*

- *Les ISC considèrent que les études et les vérifications externes portant sur les questions relatives à l'environnement et au développement durable constituent un aspect important pour ce qui est d'encourager la reddition de comptes publics en matière d'environnement et de développement durable.*

- *Les ISC peuvent contribuer à faire prendre conscience, à tous les échelons, de la nécessité de tenir compte des questions et des politiques relatives à l'environnement.*

- *Le mandat de vérification de la régularité et de gestion des ISC permet généralement d'effectuer des vérifications environnementales.*

- *Les vérifications environnementales réalisées par les ISC peuvent fournir aux parties intéressées l'assurance que l'on se conforme à la politique et à la législation environnementales nationales ainsi qu'aux accords internationaux en matière d'environnement.*

- *Les ISC devraient envisager d'entreprendre des vérifications environnementales à l'aide des ressources dont elles disposent et d'établir une stratégie pour renforcer ces dernières durant une certaine période.*

- *L'INTOSAI joue un rôle actif sur le plan de la recherche et de l'élaboration de directives en matière de vérification environnementale. Les ISC du Commonwealth devraient prendre note de ces lignes directrices lorsqu'il y a lieu et envisager de participer aux activités dans leurs régions respectives.*

- *Les ISC du Commonwealth font état de leur appui envers l'INTOSAI pour ce qui est de poursuivre les recherches en matière de vérification environnementale, et recommandent que l'on établisse un fonds particulier en vue de mener à cet égard des activités de recherche et de formation.*

- *Les ISC du Commonwealth reconnaissent qu'en ce qui concerne la vérification environnementale il est nécessaire de se soutenir mutuellement dans des domaines comme le renforcement des compétences, la formation, la recherche et l'expérience pratique. Il peut être envisagé de mener des vérifications environnementales conjointes ou coordonnées à l'égard des questions environnementales qui suscitent un intérêt réciproque.*

- *Les ISC pourraient trouver utiles de reconnaître et de promouvoir diverses initiatives environnementales entreprises par un large éventail d'intervenants. À cet égard, les questions environnementales importantes pourraient comprendre ce qui suit :*

  - *des programmes de sensibilisation du public;*
  - *des systèmes de gestion de l'environnement;*
  - *la comptabilisation des ressources naturelles;*
  - *des rapports sur l'environnement;*
  - *l'élaboration de normes de comptabilité et de divulgation;*
  - *des politiques et des lignes directrices en matière de vérification environnementale.*

3e thème - La vérification informatique (Présentateurs : Inde et Zimbabwe; présidents : Canada et Nouvelle-Zélande; rapporteurs : Antigua-et-Barbuda et Afrique du Sud)

Comme les gouvernements sont de plus en plus actifs dans le monde électronique (le courriel, le commerce électronique, la transmission électronique de déclarations d'impôt, les transferts électroniques de paiements, etc.), les ISC doivent continuer d'étendre leurs capacités de vérification dans ce milieu nouveau et en mutation rapide. Il s'est clairement dégagé un véritable sentiment de collaboration et de détermination à travailler de concert lors des discussions entourant le rôle que jouent les ISC pour ce qui est d'évaluer l'état de préparation au passage à l'an 2000, les questions relatives à l'évaluation de mécanismes de contrôle interne dans un milieu informatisé, ainsi que les stratégies visant à répondre aux besoins de formation et à mettre à jour les compétences du personnel. Dans la Déclaration de la Conférence, les délégués ont convenu de ce qui suit :

- *Les changements rapides et constants qui surviennent dans le secteur des technologies de l'information ont des effets marqués sur la façon dont les organisations (y compris les clients/entités vérifiées) travaillent et mènent leurs activités. Il faudrait que les ISC reconnaissent ces changements de manière à pouvoir :*

  - *axer la vérification informatique sur le risque d'irrégularité et de fraude;*
  - *utiliser l'ordinateur lors des vérifications de la régularité, des vérifications de l'optimisation des ressources (rendement), ainsi que des vérifications environnementales et judiciaires;*
  - *élaborer en vue du nouveau millénaire des plans et des mécanismes stratégiques pour les vérifications informatiques, dont le fait de reconnaître l'incidence du commerce électronique sur les gouvernements et d'évaluer l'efficacité avec laquelle ces derniers gèrent l'implantation de nouveaux systèmes informatiques ainsi que la capacité de vérification de ces nouveaux systèmes;*
  - *évaluer les mécanismes de contrôle et de sécurité des systèmes d'information, y compris, s'il y a lieu, la sécurité d'Internet;*
  - *assurer un accès maximal aux informations et aux locaux des fournisseurs privés de services informatiques;*

- *Les ISC du Commonwealth devraient prendre note que, dans un milieu informatisé, les objectifs de la vérification ne changent pas, contrairement aux techniques de vérification. Par exemple, à l'étape de la planification, il est essentiel de connaître les activités de l'entité vérifiée ainsi que son système informatique.*

- *Les ISC devraient mettre l'accent, dans le cadre d'une stratégie à long terme, sur le recrutement, la formation et le maintien en fonction d'un effectif de vérification ayant une bonne connaissance de l'informatique, surtout que la disponibilité actuellement restreinte de vérificateurs informatiques suffisamment formés et chevronnés oblige à prioriser les tâches de vérification informatique.*

Conclusion de la Conférence

Les délégués ont convenu que la Déclaration de Sun City contient de nombreux concepts importants que devrait reconnaître un public plus vaste. Ils ont décidé qu'une délégation dirigée par l'Afrique du Sud et comprenant la Namibie et le Lesotho devrait présenter la Déclaration à la prochaine réunion prévue des chefs d'État du Commonwealth. Ils ont convenu aussi que chaque participant présenterait une copie de la Déclaration aux représentants de son pays qui seraient présents à cette réunion.

Dans son allocution de clôture, M. Kluever a fait remarquer que la transparence qu'apporte aux gouvernements le travail des ISC représente la pierre d'assise des démocraties. Il a remercié les délégués de leur engagement ainsi que de leur résolution à assurer le succès de la Conférence, ajoutant que la Déclaration de Sun City reflète les défis auxquels font face les ISC et établit aussi un programme et des ententes qui soutiendront les ISC dans les efforts qu'elles feront pour ajouter de la valeur à leurs gouvernements au XXIe siècle.

Pour plus de renseignements au sujet de la Conférence, communiquer avec le Bureau du Vérificateur général, à l'adresse suivante : Office of the Auditor General, 271 Veale Street, New Muckleneuk, Pretoria (Afrique du Sud). ■

VIIIe Assemblée générale de l'AFROSAI au Burkina Faso

Par Alberta E. Ellison, *General Accounting Office* des États–Unis

Des représentants des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) de l'Algérie, du Bénin, du Botswana, du Burkina Faso, du Cameroun, du Cap–Vert, de la Côte d'Ivoire, de l'Égypte, de l'Éthiopie, du Gabon, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée–Bissau, du Lesotho, de la Libye, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Nigéria, de l'Ouganda, du Sénégal, du Soudan, du Togo, de la Tunisie et de la Zambie ont assisté à la VIIIe Assemblée générale de l'AFROSAI. La réunion a eu lieu à Ouagadougou (Burkina Faso), du 2 au 9 octobre 1999; étaient également présents divers observateurs provenant du Bureau du Vérificateur général du Canada et de la Norvège (représentant l'IDI), du Secrétariat de l'INTOSAI, de la Cour des comptes de France (représentant l'EUROSAI), de même que de la *Revue*.

Programme d'ouverture

Le Premier Ministre et chef du gouvernement, Son Excellence Kadre Désiré Ouedraogo, a officiellement ouvert la VIIIe Assemblée générale. Dans son allocution devant les délégués, il a déclaré que l'AFROSAI a maintenant atteint le stade de la maturité et que ses idéaux visent à établir les principes de la transparence, de l'efficience et de l'efficacité. En outre, a–t–il ajouté, la culture d'excellence qui a été établie aide à mettre en pratique les principes de bon gouvernement qui sont essentiels au succès des politiques de développement économique des pays membres.

Les propos du Premier Ministre ont mis en lumière la question du développement intégré des pays africains dans le contexte de la mondialisation, une question dont les participants allaient discuter plus en détail et renforcer au cours de la VIIIe Assemblée générale.

En concluant le programme d'ouverture, Léopold A. J. Ouedraogo, Inspecteur général d'État du Burkina Faso et hôte de la VIIIe Assemblée générale, a présenté les trois sujets dont il allait être question au cours des réunions. Il a également insisté sur la nécessité que le groupe travaille de concert et échange des informations.

Programme technique

Le programme technique était axé sur les documents principaux et de pays que les ISC avaient établis avant l'Assemblée. Lors des séances de discussion, les rapporteurs ont présenté un sommaire des documents et ont animé des discussions sur les sujets à l'étude. Les trois sujets en question sont résumés ci–dessous.

1er sujet : Examen des services de santé publique (Président - Nigéria; rapporteur - Libye; secrétariat - Zambie)

Les documents principaux traitaient d'un sujet qui préoccupe toutes les institutions supérieures de contrôle membres de l'AFROSAI : l'examen des services de santé publique. Les délégués ont fait remarquer que la santé publique est un facteur vital car il représente une part importante des fonds publics, et le contrôle de ces derniers contribuent à préserver le bon état de santé de la population.

Les délégués ont convenu de l'importance de la santé publique, car les projets exécutés dans ce domaine sont directement liés au bien–être de la population. Comme l'a déclaré un délégué : auparavant, on mettait l'accent sur la richesse matérielle, mais aujourd'hui, il devient évident que la santé publique est importante - il s'agit de la voie qui mène à la stabilité politique et économique. Les délégués ont souligné que les systèmes de santé nationaux sont considérés comme un indicateur du développement social et économique de chaque pays.

Son Excellence Kadre Désiré Ouedraogo, Premier Ministre et chef du gouvernement, ouvrant officiellement la VIIIe Assemblée générale.

Les délégués ont proposé les recommandations suivantes dans le domaine du contrôle des institutions de santé publique :

1. promouvoir une meilleure organisation des établissements de santé publique en établissant des moyens convenables de gérer efficacement le matériel et les médicaments, et en créant des banques de données pour mesurer la qualité de leurs services;

2. s'efforcer d'établir et d'affermir les systèmes de contrôle interne en encourageant à élaborer des normes et des critères de contrôle qui garantissent que la direction procède à des évaluations objectives et pertinentes;

3. encourager les ISC à recourir à des spécialistes dans les secteurs vérifiés afin de garantir l'élaboration de normes et de critères d'évaluation;

4. favoriser les échanges d'informations entre les ISC et envisager de tenir en priorité un séminaire de formation sur le contrôle des établissements de santé publique.

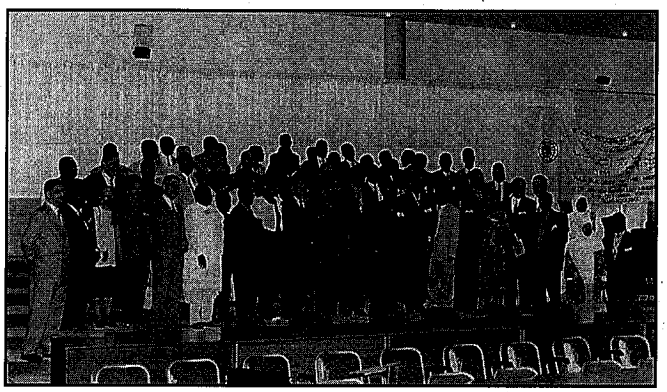

Photographie officielle des délégués présents à la VIIIe Assemblée générale.

2e sujet : Examen des travaux publics (Président - Cameroun; rapporteur - Égypte; secrétariat - Lesotho)

Les délégués ont convenu que les travaux publics jouent un rôle important dans les économies de tous les pays en développement. Les travaux publics absorbent une part importante des ressources publiques, et les infrastructures que finance l'État sont essentielles au développement économique d'un pays. Vu la nature et de l'ampleur de ces travaux, leur contrôle représente, pour les ISC, une tâche stimulante et complexe.

Le contrôle des projets de travaux publics est un élément important, car il aide à garantir que les projets sont gérés de manière économique, efficiente et efficace, et qu'ils sont conformes à des principes de gestion financière judicieux. Dans ce contexte, les délégués ont proposé les recommandations suivantes :

1. s'efforcer d'améliorer la réglementation des marchés publics afin de garantir que l'on applique et que l'on observe strictement les règles relatives à la concurrence de manière à éviter les cas de fraude et de corruption;

2. veiller à l'existence de mécanismes de financement de manière à garantir que les projets sont mis en oeuvre dans les délais fixés et à éviter les dépassements de coûts qu'entraînent les prolongations de délai;

3. planifier la mise en oeuvre de projets de travaux publics dans le cadre des activités de développement durable, afin de garantir leur utilité sociale;

4. renforcer les mécanismes de contrôle interne efficaces et permanents dans le secteur des travaux publics;

5. permettre aux ISC qui travaillent dans le secteur des travaux publics de recourir au besoin à des spécialistes de l'extérieur.

3e sujet : Examen des projets d'assistance technique (Président - Sénégal; rapporteur - Maroc; secrétariat - Ghana)

L'assistance technique aide à créer et à transférer du savoir et de l'expérience, à développer les ressources humaines, ainsi qu'à moderniser les organismes publics qui s'occupent d'exécuter les projets.

Ces projets occupent une place importante dans les politiques et les programmes conçus pour aider les pays en développement dans de nombreux secteurs. L'assistance technique est donc un moyen dont se servent les organisations internationales pour procurer aux pays en développement la compétence et l'expérience dont ils ont besoin.

Les projets d'assistance technique comportent l'octroi de sommes d'argent importantes de la part d'organisations internationales, et il faut garantir à ces donateurs que le bénéficiaire est capable de contrôler l'utilisation appropriée des fonds accordés. Le contrôle des projets d'assistance technique sert d'engagement envers le succès des projets car le contrôle garantira que les fonds ont été utilisés de manière sûre et efficiente.

Les délégués ont proposé les recommandations suivantes dans le secteur de l'assistance technique :

1. faciliter l'accès des ISC aux projets d'assistance technique en supprimant toutes les formes d'obstacles de nature contractuelle, administrative et législative;

2. renforcer les capacités opérationnelles des ISC afin qu'elles soient en mesure de s'acquitter de leurs missions de vérification;

3. aider à promouvoir des liens de collaboration et d'échange entre les États membres de l'AFROSAI, les organisations soeurs et d'autres organisations internationales;

4. fournir aux ISC des copies des ententes signées et leur confier la tâche de contrôler et d'évaluer des projets (des projets bilatéraux ainsi que ceux qui se rapportent aux mesures que prennent des organisations régionales ou internationales spécialisées);

5. examiner la nécessité de préserver l'équilibre de l'écosystème dans les pays où l'on prépare des ententes d'assistance technique.

Réunion sur les activités de l'AFROSAI

Une journée a été réservée, durant la VIIIe Assemblée générale, pour régler les affaires en cours de l'AFROSAI. Dans son rapport, la Présidente, Mme Gwanmesia (Cameroun), a résumé les activités récentes de l'AFROSAI : dix ateliers relatifs à l'IDI ont été tenus, le Comité directeur s'est réuni à deux reprises avec le Comité de la formation et de la recherche scientifique, une délégation a rencontré en Namibie des représentants des ISC du sud de l'Afrique afin d'échanger des points de vue et de les encourager à se joindre à l'AFROSAI, et un télécopieur a été acheté en vue d'améliorer les communications entre l'ensemble des États membres et les organisations externes.

L'Assemblée générale a également été saisie d'une demande d'admission à l'AFROSAI de la part de la Guinée–Bissau et de l'Empire centrafricain. Ces deux pays ont été admis à titre de membres.

Les contrôleurs de l'AFROSAI – les ISC du Lesotho et de la Côte d'Ivoire – ont présenté leur rapport de vérification sur les états financiers. L'exposé a été suivi d'une discussion, et le budget a été accepté après plusieurs révisions et précisions au rapport définitif.

L'Assemblée générale a annoncé que le Togo continuera d'assumer les fonctions de Secrétaire général; le Cameroun et le Maroc continueront de représenter l'AFROSAI au Comité directeur de l'INTOSAI; en outre, la réunion que tiendra l'Assemblée générale de l'AFROSAI en 2002 sera organisée par le Comité général du contrôle populaire en Libye.

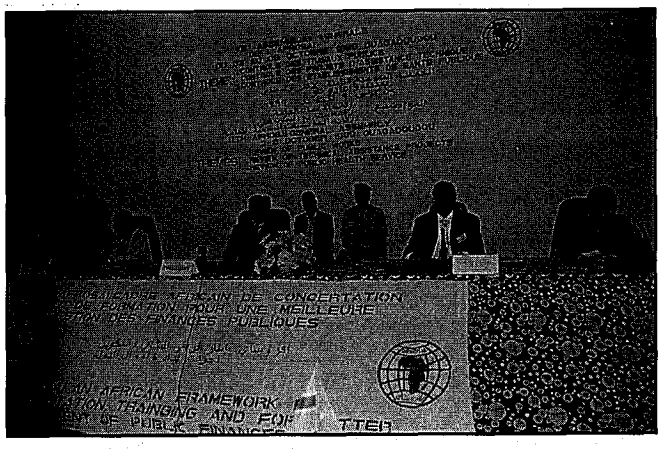

Discussion de délégués lors de la VIIIe Assemblée générale.

La réunion a pris fin sur les remarques du Secrétaire général, qui a exprimé ses sincères remerciements au Bureau de contrôle du Burkina Faso pour avoir organisé la réunion. Il a également souligné la volonté des participants à travailler de concert en vue d'atteindre les objectifs communs de l'AFROSAI.

Pour plus de renseignements sur l'Assemblée générale de l'AFROSAI, communiquer avec M. Léopold A. J. Ouedraogo, Inspecteur général d'État, 01 B.P. 617, Ouagadougou 10 (Burkina Faso) (tél. : 226–113–12598; téléc. : 226–113–11980). ■

L'OLACEFS célèbre sa IXe Assemblée générale au Paraguay

Par Venecia Rojas Kenah, *General Accounting Office* des États–Unis

L'Organisation de l'Amérique latine et des Antilles des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (OLACEFS) a tenu sa IXe Assemblée générale à Asuncion (Paraguay), du 4 au 8 octobre 1999. Plus d'une centaine de délégués, provenant de 26 pays, ont assisté à cette activité, dont 11 dirigeants d'ISC, deux sous–contrôleurs généraux, huit représentants de dirigeants d'ISC, et 76 représentants officiels. Étaient présents aussi des représentants du Secrétariat général de l'INTOSAI, de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI), de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement (BID), de l'*Agency of International Development* des États–Unis (USAID), de la Cour des comptes de l'Union européenne, ainsi que de la *Revue*. Des membres de la Cour suprême du Paraguay, le ministre du Trésor et d'autres hauts fonctionnaires du gouvernement paraguayen y assistaient également.

Lors de la cérémonie inaugurale de la conférence, M. Juan Ernesto Villamayor, Secrétaire général du Président du Paraguay, a souhaité la bienvenue dans son pays aux délégués et aux autres invités. Il a traité du thème général de la conférence - la lutte contre la corruption - en exhortant tous les hauts dirigeants du secteur public à faire montre d'un comportement éthique et responsable et, plus particulièrement, en demandant aux dirigeants d'ISC à donner l'exemple.

M. Daniel Fretes Ventre, Contrôleur général du Paraguay et hôte de la conférence, a traité lui aussi du thème de la corruption lors de l'inauguration de la conférence. Dans son allocution, M. Fretes Ventre a déclaré que le Paraguay comporte deux dimensions : une dimension « officielle », caractérisée par la corruption institutionnelle, et une dimension « réelle », illustrée par les « citoyens de la société civile » qui jouissent d'une bonne santé morale. Il a fait remarquer que c'est dans la dimension « officielle » - le secteur public et le secteur privé - que sévit la corruption.

M. Fretes Ventre a ajouté que les organismes internationaux de financement et de développement sont complices de la corruption officielle au Paraguay, car différentes administrations gouvernementales ont profité, plus que la population, de l'aide étrangère. En outre, a–t–il déclaré, les organisations internationales ont omis de mettre en place les mécanismes de contrôle qui permettent de veiller à ce que l'assistance soit utilisée de la manière prévue.

M. Victor Caso Lay, président de l'OLACEFS et Contrôleur général du Pérou, a lui aussi pris la parole lors de la cérémonie inaugurale et a fait appel à une collaboration internationale accrue au sujet de la prévention et de la détection des cas de fraude. Il a demandé aussi la collaboration de la communauté internationale dans le domaine des contrôles environnementaux, ainsi que dans celui des contrôles des ressources publiques et des entités liées de près aux systèmes bancaires. À la conclusion des discours inauguraux, l'orchestre de chambre municipal d'Asuncion a donné un concert.

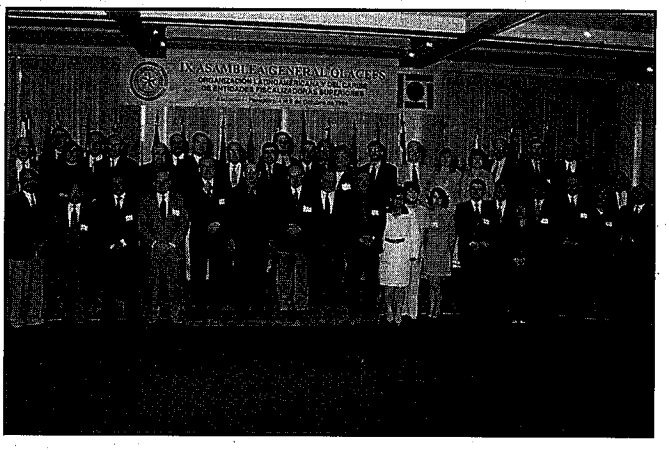

Les chefs des délégations et d'autres délégués officiels à la IXe Assemblée générale de l'OLACEFS posent pour la photographie officielle à l'occasion d'une pause au cours des séances techniques tenues à Asuncion (Paraguay).

Discours–programme sur l'éthique publique

Une allocution sur l'éthique publique, prononcée par M. Hiram Morales Lugo, Directeur administratif, Bureau de l'éthique gouvernementale de Porto Rico, a ouvert la partie technique de la conférence, et aidé à situer les sujets de discussion. M. Hiram a fait remarquer que la corruption a des effets dévastateurs pour la stabilité des systèmes démocratiques. Cependant, a–t–il ajouté, l'expansion de la démocratie sur tout le continent latino–américain crée les conditions voulues pour plus de transparence. Il a déclaré que le rôle du contrôle et de la surveillance n'est pas exclusif aux institutions gouvernementales. La participation des citoyens après leur habilitation est tout aussi importante, et, a–t–il dit, les démocraties qui ont atteint le stade de la maturité bénéficient d'un ferme appui de la part du public. M. Morales Lugo a ajouté en outre que les pressions sociales sont un aspect fondamental et décisif pour ce qui est d'aider à établir le programme public et, en fait, sont essentielles pour atteindre et préserver des normes éthiques élevées.

Discussions sur les thèmes techniques

Les séances de discussion techniques se sont déroulées du 4 au 6 octobre, et trois thèmes ont été présentés et débattus : 1) l'éthique publique et la surveillance de l'État en tant qu'élément de base du système démocratique; 2) le contrôle environnemental; 3) la mondialisation et les défis qu'elle pose aux ISC. Ces thèmes ont été analysés par les groupes de travail formés à cette fin. Le dernier jour de la conférence, soit le 8 octobre, les conclusions tirées et les recommandations formulées ont été présentées à l'Assemblée

générale, et approuvées à l'unanimité. Voici un sommaire des conclusions relatives aux thèmes examinés; pour obtenir le texte intégral des recommandations, communiquer avec le Secrétariat général de l'OLACEFS, dont les coordonnées sont les suivantes : OLACEFS, a/s Contraloria de la Republica, Jr. Camilo Carrillo No 114, Jesus Maria, Lima (Pérou) (téléc. : 51–1–330–3280, courriel : caso@condor.gob.pe; site Web : ekeko.rcp.net/pe/ CONTRALORIA/).

1er thème - L'éthique publique et la surveillance de l'État en tant qu'éléments fondamentaux du système démocratique

L'un des principaux points qui sont ressortis des exposés et des discussions concernant le 1er thème, que présidait le Venezuela, était la nécessité d'établir dans l'ensemble de l'État des normes éthiques et des mécanismes de surveillance efficaces. Les délégués ont convenu qu'il s'agit là d'un élément fondamental de la démocratie. En outre, ils ont considéré qu'il était essentiel que les institutions des différents pays agissent en collaboration. Par exemple, il est considéré comme nécessaire de collaborer étroitement avec le système judiciaire pour établir et mettre en oeuvre des stratégies efficaces visant à prévenir et à déceler les cas de fraude. De telles stratégies permettront de mener une lutte ouverte et concertée contre la corruption administrative, et contribuera à responsabiliser tous les membres des gouvernements.

Une série de recommandations finales sur ce thème ont été soumises à l'OLACEFS à titre d'organisation régionale, de même qu'aux diverses ISC membres à titre d'institutions publiques. Au nombre des recommandations soumises à l'OLACEFS figurent, par exemple, l'élaboration d'un code d'éthique public qui servirait de paradigme pour l'établissement d'un code dans chacun des pays membres, ainsi que la création d'un cours de formation sur l'éthique et la démocratie, que pourrait suivre n'importe quel fonctionnaire gouvernemental, y compris les agents des ISC. À propos des recommandations visant les ISC mêmes, les délégués ont souligné l'importance du fait que les ISC préservent leur indépendance et leur autonomie fonctionnelles et techniques intégrales, ainsi qu'un niveau adéquat de ressources humaines et économiques, de sorte qu'avec les outils que fournit le système judiciaire, les ISC puissent jouer un rôle important dans la lutte contre la corruption.

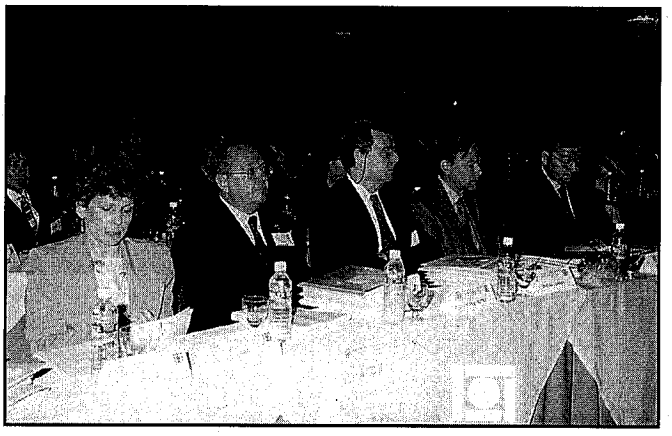

Les observateurs présents à l'Assemblée générale de l'OLACEFS représentaient le Secrétariat général de l'INTOSAI, l'IDI, la présente *Revue*, ainsi que la Cour des comptes de l'Union européenne et d'autres organisations.

2e thème - Le contrôle environnemental

Le second thème, présidé par le Paraguay, était axé sur le contrôle environnemental. Il s'agit d'un secteur relativement nouveau du contrôle, qui est néanmoins reconnu comme fort important pour garantir l'observation des programmes de protection de l'environnement. Les délégués ont fait remarquer qu'il s'agit d'un secteur de contrôle que les ISC adoptent lentement dans le cadre de leur travail, et que ces dernières considèrent le contrôle de gestion comme un instrument utile pour procéder au contrôle de programmes environnementaux. À ce sujet, l'OLACEFS a formé une commission technique spéciale pour étudier la portée, la nature et la méthodologie des contrôles environnementaux.

À la suite des discussions menées à Asuncion, les délégués ont conclu que l'environnement constitue une ressource publique qu'il est convient de gérer en se conformant aux critères de légalité, d'efficience, d'efficacité et d'économie. Pour ce qui est des ISC, ils ont reconnu qu'il convient d'adopter les caractéristiques définies en 1995 par la XVe Assemblée générale de l'INTOSAI, qui définit comme suit le contrôle environnemental : le contrôle environnemental ne diffère pas beaucoup du contrôle habituel qu'accomplissent les ISC, car il englobe tous les types de contrôle : comptable, de la conformité et de la gestion. Les contrôles de la gestion englobent les « trois E » - l'économie, l'efficience et l'efficacité. L'adoption du « 4e E » - l'environnement - dépend dans une large mesure du mandat légal de l'ISC ainsi que des politiques environnementales des administrations correspondantes.

3e thème - La mondialisation et les défis qu'elle pose aux ISC

Le troisième thème, présidé par le Mexique, portait sur les défis que la mondialisation pose aux ISC. Les présentateurs ont discuté des méthodes qui permettraient aux ISC de contrôler les systèmes de recettes publiques au sein de leurs pays respectifs, ainsi que de vérifier l'utilisation que l'on fait des ressources publiques pour assurer le sauvetage et la capitalisation des systèmes bancaires, dont la plupart sont aujourd'hui d'une envergure mondiale.

À cet égard, les délégués ont conclu qu'en raison des demandes sans cesse croissantes de l'économie mondiale, il est nécessaire que toutes les ISC de la région échangent leurs expériences et leurs méthodes. Citant de nouveau le secteur financier, les délégués ont convenu qu'une telle collaboration aidera à prévenir la gestion malavisée des ressources financières, surtout celles qui sont destinées aux mesures de financement et de sauvetage des banques qui, bien que nécessaires à la bonne marche du système financier, peuvent aussi empêcher les gouvernements de s'occuper de secteurs sociaux prioritaires, tels que la santé, le logement et l'éducation.

Planification stratégique et questions relatives aux activités générales également examinées

Lors de l'Assemblée générale, les membres des ISC ont aussi participé à un atelier visant à dresser un plan stratégique pour l'OLACEFS. Les objectifs de cet atelier étaient les suivants : 1) définir les principaux défis (tant internes qu'externes) auxquels seront confrontés les ISC membres de l'OLACEFS durant les dix prochaines années, y compris le rôle que peut jouer l'OLACEFS pour répondre à ces défis; 2) déterminer les principaux clients de l'OLACEFS. Les ISC membres se sont divisées en de petits groupes de travail afin de répondre à ces questions; elles ont plus tard rendu compte de ces questions et en ont discuté en séance plénière. Un plan stratégique pour l'OLACEFS devrait être terminé au début de l'an

2000 et présenté à la prochaine assemblée générale de l'OLACEFS pour fins d'examen et d'approbation. Cette assemblée générale doit avoir lieu à Brasilia (Brésil) en octobre 2000.

De nouveaux membres du Comité directeur ont été élus au cours de la conférence, et le Comité directeur de l'OLACEFS est aujourd'hui formé des pays suivants : le Pérou, le Nicaragua, l'Équateur, le Paraguay et le Brésil.

Les participants ont apprécié la visite instructive qu'ils ont faite à la centrale hydroélectrique d'Itaipu, sur la rivière de Parana, à la frontière entre le Paraguay et le Brésil.

Autres activités

Outre le programme technique et d'activité chargé, les participants à la conférence ont pris part à une réception donnée en soirée par la ville d'Asuncion, dans un quartier colonial restauré de la ville, et ils ont assisté à des spectacles de musique et de danse folkloriques du Paraguay, exécutés par des danseurs et des musiciens locaux. Le Bureau du contrôleur général du Paraguay a également tenu deux réceptions en soirée, et organisé une visite de la centrale hydroélectrique d'Itaipu, sur la rivière de Parana, qui sert de frontière entre le Brésil et le Paraguay, et que ces deux pays possèdent et exploitent conjointement. Les chefs de délégation et les invités spéciaux ont également rencontré le Président du Paraguay, M. Luis Angel Gonzalez Macchi, au palais présidentiel.

Pour commémorer la clôture de la IXe Assemblée générale de l'OLACEFS, les délégués et les distingués visiteurs ont assisté à une représentation, donnée par un groupe d'enfants, d'une campagne créée par l'ISC du Paraguay sous le thème suivant : « Pour un monde plus transparent ». L'objectif général de cette campagne est de faire ressortir et connaître l'importance de la transparence en tant que moyen de prévenir la corruption.

Pour plus de renseignements sur l'Assemblée générale de l'OLACEFS, y compris le texte intégral des recommandations relatives aux divers thèmes, communiquer avec le Secrétariat général de l'OLACEFS, dont les coordonnées sont les suivantes : OLACEFS, a/s Contraloria de la Republica, Jr. Camilo Carrillo No 114, Jesus Maria, Lima (Pérou) (téléc. : 51–1–330–3280, courriel : caso@condor.gob.pe; site Web : ekeko.rcp.net/pe/ CONTRALORIA/). ■

Profil : Le Bureau du vérificateur général de la Sierra Leone

Par Abdul Aziz, Vérificateur et Chef de Division

La Sierra Leone, un pays en forme de losange situé sur la côte ouest de l'Afrique, est bordée au nord par la République de la Guinée au nord, au sud par la République du Libéria, et à l'ouest par l'océan Atlantique.

Historique de l'Institution supérieure de contrôle (ISC)

La Loi sur la vérification de 1962 a établi le Bureau du vérificateur général de la Sierra Leone peu après l'indépendance du pays, en 1961, et ce, en remplacement du Service colonial de vérification. Depuis lors, le Bureau a pris de l'expansion, et d'autres instruments législatifs ont été adoptés afin qu'il puisse répondre aux besoins de l'État. Les pouvoirs et les responsabilités de nature législative qu'assume aujourd'hui le Vérificateur général découlent de la Constitution de 1978, laquelle a été modifiée par la Constitution de 1991, de la Loi sur la comptabilité et les budgets de l'État de 1992, de même que de la Loi sur le Service de vérification de 1998, qui a été promulguée récemment.

Mission de l'ISC

Conformément à l'article 119 (I–4) de la Constitution de 1991 de la République de la Sierra Leone, ainsi que des articles 63 à 69 de la Loi sur la comptabilité et les budgets de l'État de 1992, la mission du vérificateur général consiste à vérifier de manière indépendante l'ensemble des activités et des opérations financières du gouvernement, ainsi que de présenter en temps opportun des rapports aux entités vérifiées et au Parlement. Les organes de contrôle, dont le cabinet du Président et le ministère des Finances, sont également informés de la situation, de manière à ce qu'ils puissent prendre les mesures idoines. Les cas de négligence délibérée et de détournement de biens de l'État sont soumis au ministère de la Justice.

Étant donné que le gouvernement dépense chaque année des fonds considérables pour acheter des biens et des services, le Bureau du Vérificateur général se trouve dans l'obligation morale d'assurer au public que les fonds alloués au gouvernement ont été dépensés le plus judicieusement possible, ainsi que de fournir des assurances et de rendre compte de l'efficacité et de la pertinence des mécanismes de contrôle employés.

Cadre juridique et indépendance

Aux termes de l'article 119 de la Constitution de 1991 de la Sierra Leone, le Vérificateur général exerce sa charge depuis la date de sa nomination jusqu'à l'âge de 65 ans, où il prend sa retraite du Bureau. Comme le poste de Vérificateur général est prévu par la loi, seul le Président peut le démettre de ses fonctions pour cause d'inconduite reconnue ou d'incapacité à accomplir ses fonctions officielles, et sa décision doit être ratifiée par une majorité des deux tiers des députés. Le paragraphe 119(6) de la Constitution de 1991 précise que le Vérificateur général ne peut être soumis à la direction et au contrôle de quelque personne ou instance que ce soit dans l'exercice de ses fonctions. Pour affermir davantage l'indépendance du vérificateur général, une nouvelle loi a été adoptée en 1998, en vue d'établir un service de vérification. (En vertu de cette loi, le Bureau est appelé « Service de la vérification ». Avant la Loi sur le Service de vérification de 1998, il portait le nom de Bureau de vérification.) Bien que le Service de la vérification soit public, il ne fait pas partie de la fonction publique et est soumis à la surveillance d'un conseil du Service de vérification.

Organisation du Service de la vérification

Le Service de la vérification comporte environ 150 employés, dont 80 p. 100 travaillent comme vérificateurs auprès de ministères et de divers organismes financés par l'État.

Outre l'Administration centrale, le Service compte huit divisions dans la région occidentale du pays, et trois bureaux régionaux au sein des administrations provinciales. Le Vérificateur général est le chef du Service; il est assisté de quatre sous–vérificateurs, chargés des finances et de l'administration, des pensions, des organismes parapublics, et de la formation et de la recherche. Des directeurs principaux dirigent les divisions sous l'autorité des sous–vérificateurs généraux, et des vérificateurs supérieurs assurent la direction des trois bureaux régionaux. Les autres employés comprennent des vérificateurs, des examinateurs et des employés administratifs.

Le travail du Service de vérification

Le mandat du Vérificateur général est précisé à l'article 134 de la Constitution de 1978, à l'article 119 de la Constitution de 1991, ainsi que dans la Loi sur la comptabilité et les budgets de l'État de 1992. Le Bureau est tenu de vérifier les comptes publics de la Sierra Leone et de tous les bureaux publics, ce qui comprend les tribunaux, les administrations centrales et locales, les universités et d'autres institutions publiques analogues, de même que toute société, entreprise ou autre organisation créée en vertu d'une loi du Parlement ou d'un mandat conféré par la loi, ou établie par ailleurs, en tout ou en partie, à l'aide de fonds publics.

La tâche première du Bureau consiste à aider l'assemblée législative à contrôler et à évaluer la mise en oeuvre des politiques de l'État en déterminant de quelle façon les fonds des contribuables sont dépensés et en rendant compte de la situation au public par l'entremise du Parlement.

Rapports

En tant que mécanisme de contrôle de la qualité, tous les rapports qu'établissent les diverses divisions sont examinés par la Division de la formation avant que l'on y mette la dernière main. Le Service de la vérification transmet d'abord les rapports aux entités vérifiées, et toutes les questions restées sans réponse sont ensuite intégrées au rapport annuel destiné au Parlement. Une seconde partie du rapport annuel présente des commentaires, des points de vue et une

certification au sujet de l'état annuel des comptes du pays, que présente le Comptable général.

Le Service de la vérification a établi ses propres normes de vérification, qui constituent une référence utile et pratique pour prodiguer des conseils professionnels aux membres du personnel. Les normes de vérification de l'INTOSAI ont été un document de référence utile pour la préparation de ces normes. Conformément aux normes de vérification, des programmes et diagrammes de travail des divisions sont également préparés et servent de base au programme et diagramme généraux du Service.

À mesure que le Bureau améliorera sa compétence dans le domaine de la vérification de l'économie et de l'efficience, il lui faudra établir des normes pour ce type de vérification, ce qu'il prévoit d'ailleurs de faire dans un avenir rapproché.

Perspectives d'avenir

La planification stratégique est devenue un élément vital pour les plans d'avenir du Service de la vérification. Ce dernier est confronté au défi suivant :

- agir de manière tout à fait indépendante sur le plan administratif, financier et organisationnel;
- établir un soutien logistique adéquat;
- obtenir un mandat supplémentaire pour procéder à des vérifications de l'économie et de l'efficience, et élaborer pour ce travail des normes appropriées;
- assurer la formation et le perfectionnement général du personnel;
- mieux collaborer avec le comité des comptes publics;
- faire connaître le service au public et gagner la confiance de ce dernier;
- lutter contre la fraude et la corruption;
- améliorer ses ressources en matière de technologies de l'information.

Pour plus de renseignements, communiquer avec : The Auditor General Department, Freetown (Sierra Leone); tél. : 011–232–22–242148; téléc. : 011–232–22–242148. ■

Publications à signaler

Les questions relatives à la fraude, à l'obligation redditionnelle, à la transparence et à la mondialisation continuent de susciter l'attention des membres de l'INTOSAI, et plusieurs publications traitant de ces questions pourraient intéresser les lecteurs de la *Revue*. Débordant du cadre de la gestion financière, le *Public Fund Digest* que le Consortium international pour la gestion des comptes publics a publié au cours de l'été 1999 comprend plusieurs articles sur la mondialisation, la lutte contre la corruption et l'éthique au sein du secteur public. Pour obtenir un exemplaire du *Public Fund Digest* du Consortium, disponible en anglais seulement, au prix de 10 $US pour les membres et de 15 $US pour les non–membres, communiquer avec : **The ICGFM, P.O. Box 8665, Silver Spring, MD 20907, USA (tél. : (301) 681–3836, téléc. : (301) 681–8620, courriel : icgfm@erols.com).**

*****

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a publié un livret sur le *Programme for Accountability and Transparency (PACT)*, qui décrit le travail qu'il accomplit à Bratislava, de même que les activités du bureau depuis son établissement en 1997. Financé grâce à des contributions de gouvernements donateurs en vue de promouvoir la transparence, l'obligation redditionnelle et la gestion efficace en appuyant les ISC et les institutions nationales de gestion et de contrôle financiers connexes, le PNUD/PACT s'inscrit dans le cadre d'une initiative de plus grande envergure du PNUD en faveur de la démocratie, de la régie et de la participation (DGP), qui aide les pays de l'Europe centrale et de l'Est et de la CEI dans leur transition à l'implantation d'institutions démocratiques et d'une économie de libre–marché. Pour obtenir des exemplaires de la publication du PACT (en anglais seulement), communiquer avec le **RBEC Regional Support Centre UNDP Grosslingova 35, 811 09 Bratislava (République de Slovaquie) (tél. : (421–7) 59337–432,–421, téléc. : (421–7) 59337 450).**

*****

Le Bulletin du Fonds monétaire international (FMI) a publié un document de travail intitulé « *Is Corruption Inbred in the Kleptocratic State?* ». La corruption est généralement considérée une série d'agissements individuels qui minent le fonctionnement efficace d'une société, mais les auteurs, Joshua Charap, du service Afrique du FMI, et Christian Harm, de l'Université de Munster, contestent cette opinion. Ils soutiennent dans leur document que la corruption fait partie intégrante du régime politique dont il émane. Leur étude est axée sur l'organisation et les activités de l'État, et analyse le rôle que jouent dans ce dernier la bureaucratie et la corruption. **Pour obtenir le document de travail no 99/91 du FMI, intitulé *Institutionalized Corruption and the Kletocratic State*, au prix de 7 $ US, communiquer avec les Services de publication du FMI. 700 19th Street, NW, Washington, DC 20431, USA (tél. : (202) 643–7430, téléc. : (202) 623–7201).**

*****

Le *General Accounting Office* (GAO) des États–Unis offre plusieurs publications nouvelles, susceptibles d'intéresser les lecteurs de la *Revue*. En juillet 1999, le GAO a publié la seconde modification de l'édition 1994 des *Government Auditing Standards* (le « livre jaune »). Cette seconde modification, intitulée *Amendment No. 2, Auditor Communication (GAO/A–GAGAS–2)*, ajoute une norme concernant le travail de vérification et modifie une norme de rapport concernant les vérifications des états financiers, en vue d'améliorer les communications des vérificateurs au sujet du travail du vérificateur sur la conformité aux lois et règlements et le contrôle interne des rapports financiers. En novembre 1999, le GAO a publié un document intitulé *Standards for Internal Control in the Federal Government (GAO/AIMD–00–21.3.1)*, qui reconnaît davantage le recours croissant aux technologies de l'information pour exécuter des activités gouvernementales essentielles, qui souligne l'importance du capital humain et qui intègre, au besoin, les directives pertinentes à jour en matière de contrôle interne qui ont été établies dans le secteur privé. Bien que le rapport du GAO intitulé *INFORMATION SECURITY RISK ASSESSMENT; Practices of Leading Organizations (GAO/AIMD–99–139)* n'offre pas de suggestions précises aux organisations pour déterminer comment protéger les systèmes contre les « cyber–attaques », il relève sept facteurs d'un programme efficace d'évaluation des risques de sécurité, dont la définition et la documentation des procédures et des résultats. Le rapport comporte aussi des schémas qui exposent en détail le processus d'évaluation des risques pour chaque organisation, ainsi qu'une description de la manière dont les organisations ont pris leurs décisions. Pour obtenir ces trois publications du GAO, disponibles en anglais seulement, communiquer avec le : **U.S. General Accounting Office, Office of International Liaison–Room 7806, 441 G Street NW, Washington, DC 20548, USA (téléc. : (202) 512–4021, courriel :** oil@gao.gov; www.gao.gov).

*****

En Espagne, la Cour des comptes publie un périodique intitulé *Revista Espanola De Control Externo*; l'édition de mai 1999 présente une série d'articles sur la privatisation, la vérification externe des organisations internationales, l'administration publique du système européen des comptes et la responsabilité en matière de comptabilisation et de fonds publics. Pour commander des exemplaires de cette publication, disponible en espagnol (avec résumés en anglais), communiquer avec le : **Tribunal de Cuentas, Fuencarral, 81. 28004 Madrid (Espagne) (tél. : 91 447 87 01 - poste 576y128, ou téléc. : 91 446 41 31).**

*****

Il est maintenant possible de commander par Internet les publications et les produits courants de la Fondation canadienne pour la vérification intégrée (CCAF–FCVI Inc.). Cette dernière offre une vaste gamme de publications dans trois grandes catégories - gouverne, gestion et vérification/certification. Toutes sont disponibles en anglais et en français, et deux en espagnol. **Communiquer avec la FCVI, à l'adresse suivante : 55, rue Murray, bureau 210, Ottawa (Ontario) K1N 5M3, Canada (tél. : (613) 241–6713, téléc. : (613) 236–2150,** www.ccaf–fcvi.com). ■

Dans le cadre de l'INTOSAI

Réunion du Groupe de travail pour la privatisation à Varsovie

Le Groupe de travail pour la privatisation de l'INTOSAI a tenu sa sixième réunion à Varsovie, les 5 et 6 octobre 1999, pour faire le suivi des recommandations présentées lors du dernier Congrès de l'INTOSAI à Montevideo. M. Janusz Wojciechowski, Président de la Chambre suprême de contrôle de Pologne, a accueilli des représentants de 20 à 29 ISC membres du Groupe de travail, ainsi que des observateurs de quatre autres bureaux de vérification nationaux. Sir John Bourn, Contrôleur et Vérificateur général du Royaume–Uni et Président du Groupe de travail, a déclaré, en remerciant le Président de son accueil, que depuis le congrès à Montevideo, sept ISC se sont ajoutées au Groupe. Cela met en lumière, selon lui, l'importance soutenue qu'accordent les ISC à la privatisation dans leur travail.

Volet spécial lors de la réunion, un exposé fort intéressant sur le rôle du Parlement dans le processus de privatisation a été présenté par M. Tomasz Wojcik, Président du Comité de privatisation de la Chambre basse du Parlement polonais. M. Wojcik a insisté sur l'importance de la surveillance parlementaire de ces opérations de privatisation importantes qui ont des répercussions majeures sur l'orientation future de l'économie. Il a souligné le rôle que peuvent jouer les ISC pour encourager le dirigeant à agir de façon responsable, dans l'intérêt de l'État, en adoptant un point de vue vaste et bien informé sur l'optimisation des ressources.

Suivi des recommandations du Congrès

Lors du XVIe INCOSAI, le Groupe de travail a été invité à entreprendre trois activités d'ici le prochain Congrès de Séoul en 2001 : 1) vérifier l'efficacité des vastes lignes directrices sur les meilleures pratiques de contrôle des privatisations, adoptées à Montevideo; 2) faciliter l'échange d'information entre les ISC au sujet des privatisations et de leur contrôle; 3) élaborer un guide de contrôle dans deux secteurs particulièrement importants pour le développement des services publics et la protection des consommateurs, à savoir, les partenariats entre le secteur public et le secteur privé, les concessions, ainsi que la réglementation économique.

Utilisation des lignes directrices en matière de privatisation

Le Groupe de travail a examiné dans quelle mesure les lignes directrices pour le contrôle des privatisations sont utilisées et s'il existe des lacunes ou des manques à cet égard. De nombreux membres ont affirmé que les lignes directrices sont utiles parce qu'elles offrent une approche structurée pour la planification et la réalisation des contrôles. Le fait que les ISC utilisent les lignes directrices pour évaluer leurs plans de contrôle leur permet de cerner plusieurs questions importantes sur une série de ventes, ce qui devrait aussi permettre aux entités contrôlées d'améliorer leur façon de négocier les ventes à l'avenir. Compte tenu de cela, bon nombre d'ISC transmettent les lignes directrices aux responsables des ventes et affirment que les intervenants les considèrent comme un moyen efficace de diffuser les bonnes pratiques. Par ailleurs, comme il est mentionné dans l'introduction aux lignes directrices, celles–ci portent sur le processus de vente et celui–ci qui ne constitue qu'un aspect de la privatisation. Bien que les ISC n'interviennent pas dans la politique, des questions liées au choix et au moment des ventes ainsi qu'au rendement après vente de sociétés privatisées pourraient devoir être évaluées. Ces questions pourraient être abordées dans les autres directives élaborées par le Groupe de travail et dans l'information qui sera transmise sur les cas réels.

Échange d'information entre les ISC

Pour aborder les questions soulevées sur les privatisations, les ISC trouvent très utile de s'appuyer sur l'expérience d'autres bureaux de vérification qui effectuent des études semblables; le Groupe a donc revu également les mécanismes pour l'échange d'information entre les membres de l'INTOSAI concernant les contrôles de privatisations réalisés. Le Groupe a encouragé les membres à communiquer les leçons qu'ils ont tirées de leurs contrôles pour qu'elles puissent être diffusées sur le site Web du Groupe de travail : < http://www.open.gov.uk/nao/intosai/home.htm >.

Financement public et privé et financement concessionnel

Le Groupe s'est penché sur le rôle du financement public et privé et du financement concessionnel dans la prestation des services publics. Dans toutes les régions, les gouvernements ont de plus en plus recours au secteur privé pour fournir des services publics, souvent liés à la prestation d'un actif important, comme une route, un hôpital ou un système informatique, pour lesquels le partenaire du secteur privé est remboursé soit par les contribuables, soit par les utilisateurs (p. ex., les ponts à péage) sur un certain nombre d'années. Dans de nombreux pays, les gouvernements offrent des concessions à des entreprises du secteur privé pour leur permettre d'exploiter des biens de l'État, comme des usines ou des hôtels. Le Groupe a fait remarquer que plusieurs membres évaluent déjà des contrats de ce genre et qu'ils communiquent les résultats de ces évaluations au parlement et au public.

Pour tenir compte de cette réalité, le Groupe a convenu de retravailler l'ébauche des lignes directrices pour le contrôle du financement privé, public et concessionnel afin d'en discuter à sa prochaine réunion qui se tiendra à Buenos Aires, les 18 et 19 septembre 2000. Après la réunion, le Groupe de travail soumettra les lignes directrices aux membres de l'INTOSAI pour qu'ils les commentent, et une version finale sera présentée à la réunion suivante (Hongrie, les 12 et 13 juin 2001) avec un aperçu des lignes directrices qui seront soumises à l'adoption du XVIIe INCOSAI qui se tiendra à Séoul plus tard dans l'année.

Réglementation économique

En ce qui concerne la réglementation économique, le Groupe de travail a envisagé un projet de rapport sur l'étude de la réglementation économique et de son contrôle. Soixante–sept ISC ont répondu au questionnaire produit par le Groupe de travail, de sorte que le rapport donne le compte rendu le plus complet jusqu'à maintenant des travaux des ISC relatifs aux activités d'un large éventail d'organes de réglementation économique à l'échelle mondiale. Le rapport fournit des détails sur le fonctionnement des organes de réglementation, sur

les organismes à qui ils doivent rendre des comptes, sur leur mode de financement, leurs objectifs, leurs résultats pour les consommateurs et les industries, et le rôle qu'ont joué les ISC dans l'évaluation de leur efficacité. Il est clair, d'après le rapport, que de plus en plus de pays veillent à établir une réglementation économique, les ISC ayant contribué de façon importante à l'évaluation de l'incidence de la réglementation. Le Groupe a approuvé le rapport, qui sera distribué à toutes les ISC à titre d'information.

Le Groupe de travail a décidé de tenir compte des résultats de l'étude pour élaborer des lignes directrices sur le contrôle de questions clés en matière de réglementation économique et de produire une ébauche de lignes directrices qui sera soumise à l'examen du Groupe de travail à sa réunion qui se tiendra à Buenos Aires.

Lien avec le thème du Congrès de 2001

Le Groupe a fait remarquer que ses travaux sont particulièrement pertinents pour l'un des deux thèmes qui seront étudiés au XVIIe INCOSAI (Séoul, novembre 2001), à savoir, la contribution des ISC aux réformes administratives et gouvernementales. Les problèmes auxquels sont confrontées les ISC qui doivent s'adapter à ces vastes réformes ont été abordés lors d'un exposé liminaire présenté par M. Pat Barrett, Vérificateur général de l'Australie, sur la reddition de comptes et la vérification postérieure à la privatisation. M. Barrett a souligné les changements importants qui sont apportés au mode de prestation des services publics et les défis que présentent ces changements pour les vérificateurs. La privatisation et ses ramifications constituent un élément clé de ces réformes, et la réunion de Varsovie a été importante pour cerner les questions que le Groupe de travail désire étudier et déterminer les produits à recommander à l'INTOSAI avant le XVIIe Congrès.

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec le Groupe de travail pour la privatisation de l'INTOSAI à l'adresse suivante : National Audit Office, 157–197 Buckingham Palace Road, Victoria, London SW1W 9SP, Royaume–Uni (tél. : 44–1–71–798–7000; téléc. : 44–1–71–798–7466; courriel : international.nao@gtnet.gov.uk).

Les dirigeants du XVIIe INCOSAI se rencontrent pour planifier le programme

Les 22 et 23 novembre 1999, le Secrétariat de l'INTOSAI a tenu une réunion pour planifier le XVIIe INCOSAI au Centre international de Vienne. Les délégués représentant les présidents des thèmes et des sous–thèmes (Allemagne, Autriche, Corée, États–Unis Hongrie, et Norvège) se sont réunis pour discuter de la logistique du congrès ainsi que des animateurs des séances de discussion thématique. Pour obtenir plus d'information sur les plans du XVIIe INCOSAI, qui se tiendra à Séoul en 2001, veuillez communiquer avec le : Secrétariat de l'INCOSAI, Commission de contrôle et d'inspection, 2–26 Samchung–dong, Chongro–ku, Séoul 110–230, République de Corée (tél. : 82–2–72–19–290; téléc. : 82–2–72–19–276; courriel : gsw290@blue.nowcom.co.ko).

La Commission de contrôle interne tiendra une conférence internationale

En sa qualité de Président du Comité de contrôle interne de l'INTOSAI, le Bureau de contrôle d'État de la Hongrie tiendra la Deuxième Conférence internationale sur le contrôle interne du 8 au 11 mai 2000. Un sous–groupe d'un comité spécial regroupant des représentants de l'Autriche, de la Belgique, des États–Unis, de la Fédération de Russie, de la Hongrie, de la Lituanie, de la République tchèque et du Royaume–Uni s'est réuni à Budapest, en novembre 1999, pour finaliser le programme. Pour obtenir plus d'information sur la Conférence, veuillez communiquer avec : M. Peter Gantner, Allami Szamvevoszek, Apaczai Csere Janos U. 10, H–1052 Budapest V, Hongrie (tél. : 36–1–318–8799; téléc. : 36–1–338–4710)

Adresses électroniques des ISC

Afin d'appuyer la stratégie de communication de l'INTOSAI, nous publierons dans chaque numéro de la *Revue* les adresses électroniques ou Internet des ISC, des programmes de l'INTOSAI et des organismes professionnels connexes. On y trouvera également les adresses des pages d'accueil sur le Web (WWW). Les ISC sont priées d'informer la *Revue* de toute nouvelle adresse électronique. Les nouvelles adresses sont imprimées en **gras**.

Secrétariat général de l'INTOSAI : <intosai@rechnungshof.gv.at> et <http://www.intosai.org>

Revue internationale de la vérification des comptes publics : <chases@gao.gov>

Initiative de développement de l'INTOSAI : <IDI@oag–bvg.gc.ca>

Commission pour le contrôle informatique de l'INTOSAI : <cag@giasd101.vsnl.net.in> et <www.open.gov.uk/nao/intosai_edp/home.htm>

Groupe de travail pour le contrôle écologique de l'INTOSAI : <http://www.rekenkamer/ea>

Groupe de travail pour la privatisation de l'INTOSAI : <http://www.open.gov.uk/nao/intosai/home.htm>

ASOSAI : <asosai@ca.mbn.or.jp>

EUROSAI : <eurosai@tsai.es>

OLACEFS : <caso@condor.gob.pe>

SPASAI : <steveb@oag.govt.nz>

ISC de l'Afrique du Sud : <debbie@agsa.co.za> et <http://www.agsa.co.za>

ISC de l'Allemagne : <BRH_FFM@t–online.de> et <http://www.Bundesrechnungshof.de>

ISC de l'Argentine : <agn1@interserver.com.ar>

ISC de l'Australie : <ag1@anao.gov.au> et <http://www.anao.gov.au>

ISC de Bahreïn : <audit@mofne.gov.bh>

ISC du Bangladesh : <saibd@cittechco.net>

ISC de la Belgique : ccrel@ccrek.be et <http://www.courdescomptes.be>

ISC des Bermudes : <auditbda@ibl.bm> et <http://www.oagbermuda.gov.bm>

ISC de la Bolivie : <cgr@ceibo.entelnet.bo>

ISC du Brésil : <sergiofa@tcu.gov.br> et <http://www.tcu.gov.br>

ISC du Canada : <desautld@oag–bvg.gc.ca> et <http://www.oag–bvg.gc.ca>

ISC du Chili : <aylwin@contraloria.cl > et <http://www.contraloria.cl>

ISC de la Chine : <cnao@public.east.cn.net>

ISC de Chypre : <cao@cytanet.com.cy>

ISC de la Colombie : <CTExterna@contraloriagen.gov.co > et <http://www.contraloriagen.gov.co>

ISC de la Corée : <gsw290@blue.nowcom.co.kr> et <http://www.bai.go.kr>

ISC du Costa Rica : <inforcgr@cgr.go.cr. > et <http://www.cgr.go.cr>

ISC de la Cour des comptes européenne : <euraud@eca.eu.int> et <http://www.eca.eu.int>

ISC de la Croatie : <colic@revizija.hr>, <opcal@revizija.hr> et <http://www.revizija.hr>

ISC du Danemark : <rigsrevisionen@rigsrevisionen.dk> et <http://www.rigsrevisionen.dk>

ISC des Émirats arabes unis : <saiuae@emirates.net.ae>

ISC de l'Espagne : <TRIBUNALCTA@bitmailer.net>

ISC de l'Estonie : <riigikontroll@sao.ee> et <http://www.sao.ee>

ISC des États–Unis d'Amérique : <oil@gao.gov> et <http://www.gao.gov>

ISC des Fidji : <audit@itc.gov.fj>

ISC de la Finlande : <kirjaamo@vtv.fi>

ISC de la France : <dterroir@ccomptes.fr> et <www.ccomptes.fr>

ISC de la Georgie : <chamber@access.sanet.ge>

ISC de Hong Kong : <audaes2@aud.gen.gov.hk> et <http://www.info.gov.hk/aud/>

ISC des Îles Marshall : <tonyowe@ntamar.com>

ISC de l'Inde : <cag@giasd101.vsnl.net.in>

ISC de l'Indonésie : <asosai@bpk.go.id> et <http://www.bpk.go.id>

ISC de l'Irlande : <webmaster@audgen.irlgov.ie> et <http://www.irlgov.ie/audgen>

ISC d'Israël : <www.mevaker.gov.il>

ISC de l'Italie : <bmanna@tiscalinet.it>

ISC du Japon : <asosai@ca.mbn.or.jp> et <http://www.jbaudit.admix.go.jp>

ISC de la Jordanie : <audit–b@amra.nic.gov.jo>

ISC du Koweït : <aha@audit.kuwait.net>

ISC du Kyrgyzstan : whl@mail.elcat.kg

ISC de la Lettonie : <http://www.lrvk.gov.lv>

ISC du Liban : <President@coa.gov.lb>

ISC de Lituanie : <alvydas@vkontrolle.lt>

ISC du Luxembourg : <chaco@pt.lu>

ISC de la Macédoine : <usdt@nic.mpt.com.mk>

ISC de la Malaisie : <jbaudit@audit.gov.my>

ISC du Mali : <papa.toyo@datatech.toolnet.org>

ISC de Malte : <nao.malta@magnet.mt>

ISC de Maurice : <auditdep@bow.intnet.mu>

ISC du Mexique : <cmhsecrpart@compuserve.com.mx>

ISC de la Micronésie : <FSMOPA@mail.fm>

ISC du Népal : <oagnp@oagnp.mos.com.np>

ISC du Nicaragua : <continf@lbw.com.ni>

ISC de la Norvège : <riksrevisjonen@riksrevisjonen.no>

ISC de la Nouvelle–Zélande : <oag@oag.govt.nz> et <http://www.netlink.co.nz/%7e.oag/home.htm>

ISC d'Oman : <sages@gto.net.om>

ISC du Pakistan : <saipak@comsats.net.pk>

ISC des Palaos : <palau.public.auditor@palaunet.com>

ISC du Panama : <omarl@contraloria.gob.pa>

ISC de Papouasie–Nouvelle–Guinée : <amrita@online.net.pg>

ISC du Paraguay : <director@astcgr.una.py>

ISC des Pays–Bas : <bjz@rekenkamer.nl> et <http://www.rekenkamer.nl>

ISC du Pérou : <dci00@condor.gob.pe> et <http://www.rcp.net.pe/CONTRALORIA>

ISC des Philippines : <catli@pacific.net.ph>

ISC de la Pologne : <http://www.nik.gov.pl>

ISC de Porto Rico : <ocpr@coqui.net>

ISC du Portugal : <dg.tcontas@mail.telepac.pt>

ISC du Qatar : <qsab@qatar.net.qa>

ISC de la République tchèque : <michael.michovsky@nku.cz>

ISC du Royaume–Uni : <international.nao.@gtnet.gov.uk> et <http://www.open.gov.uk/nao/home/htm>

ISC de la Russie : sjul@gov.ru

ISC de Sainte–Lucie : <govtaudit@candw.lc>

ISC du Salvador : <cdcr@es.com.sv>

ISC des Seychelles : <seyaudit@seychelles.net>

ISC de Singapour : <ago_email@ago.gov.sg>

ISC de la Slovaquie : <hlavac@controll.gov.sk>

ISC de la Slovénie : <vojko.antoncic@rs–rs–si> et <http://www.sigov.si/racs>

ISC de la Suède : <int@rrv.se> et <http://www.rrv.se>

ISC de la Suisse : <sekretariat@efk.admin.ch>

ISC du Suriname : <http://www.parbo.com>

ISC de la Thaïlande : <oat@vayu.mof.go.th>

ISC de Trinité–et–Tobago : <audgen@hotmail.com>

ISC de la Turquie : <saybsk3@turnet.net.tr> et **<http://www.sayistay.gov.tr>**

ISC de l'Ukraine : <rp@core.ac–rada.gov.ua>

ISC de l'Uruguay : <tribinc@adinet.com.uy> et <http://www.tcr.gub.uy>

ISC du Venezuela : <crojas@cgr.gov.ve> et <http://www.cgr.gov.ve>

ISC du Yémen : <coca@y.net.ye>

CCAF–FCVI Inc. : <http://www.ccaf–fcvi.com>

Institute of Internal Auditors : <iia@theiia.org> et <http://www.theiia.org>

Consortium international pour la gestion des comptes publics : <http://financenet.gov/icgfm.htm>

International Federation of Accountants : <http://www.ifac.org>

Calendrier des événements de l'INTOSAI en 2000

Janvier

Réunion de la Commission des normes de contrôle
Londres, Royaume-Uni
17–18 janvier

Février

Mars

Colloque ONU/INTOSAI
Vienne, Autriche
27–31 mars

Avril

Réunion du Groupe de travail pour le contrôle écologique
Le Cap, Afrique du Sud
10–12 avril

Mai

Conférence sur le contrôle interne
Budapest, Hongrie
8–11 mai

Réunion du Comité directeur de l'INTOSAI
Séoul, Corée
23–25 mai

Juin

Réunion de la Commission des normes de comptabilité
Port-of-Spain, Trinité-et-Tobago
15–16 juin

Juillet

Août

Septembre

Réunion du Groupe de travail pour la privatisation
Buenos Aires, Argentine
18–19 septembre

Octobre

Novembre

Décembre

N.D.L.R. : *Ce calendrier est publié à l'appui de la stratégie de communication de l'INTOSAI et comme moyen d'aider les membres de l'INTOSAI à planifier et à coordonner leurs engagements. Figureront dans cette section régulière de la Revue les événements intéressant l'ensemble des membres de l'INTOSAI et les événements régionaux tels que les congrès, les assemblées générales et les réunions des comités directeurs. En raison de l'espace restreint, les nombreux cours de formation et autres réunions professionnelles offertes par les régions ne peuvent être inclus. Pour plus de renseignements, s'adresser au secrétaire général de chaque groupe de travail régional.*

INTOSAI

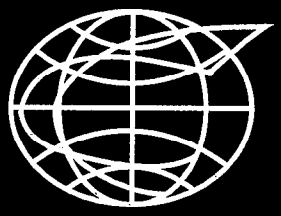

Printed on
Recylced Paper